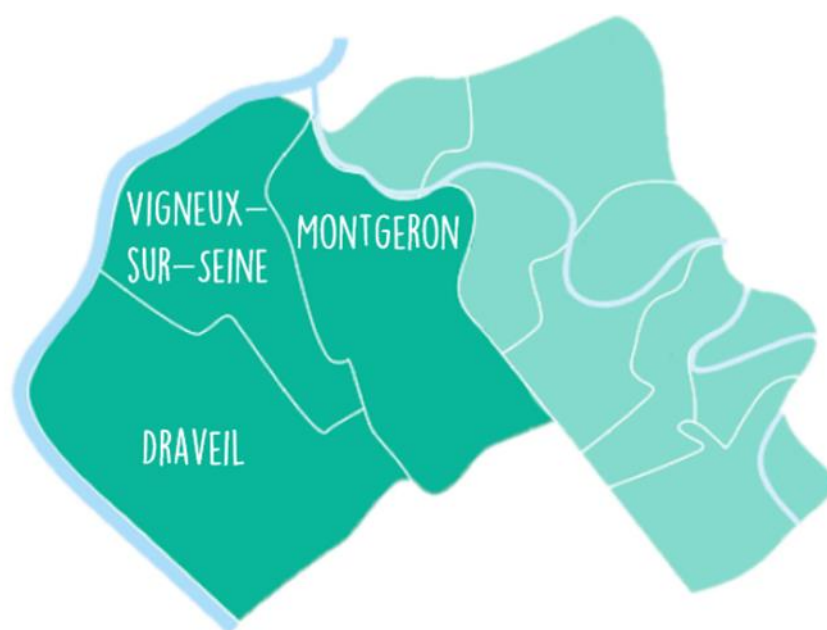


PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
VAL D'YERRES VAL DE SEINE



Le territoire vert et bleu



TABLE DES MATIÈRES

Contexte et mise en œuvre	3
Présentation du territoire.....	8
La collecte des déchets.....	14
Le transfert des déchets.....	26
Le traitement des déchets.....	27
La prévention des déchets.....	32
Bilan du diagnostic du territoire.....	37
Membres de la CCES.....	39
Le PLPDMA.....	40
Acronymes & Définitions	56
Annexe 1 : Fiches actions	57
Annexe 2 : Actions ressorties des ateliers.....	85

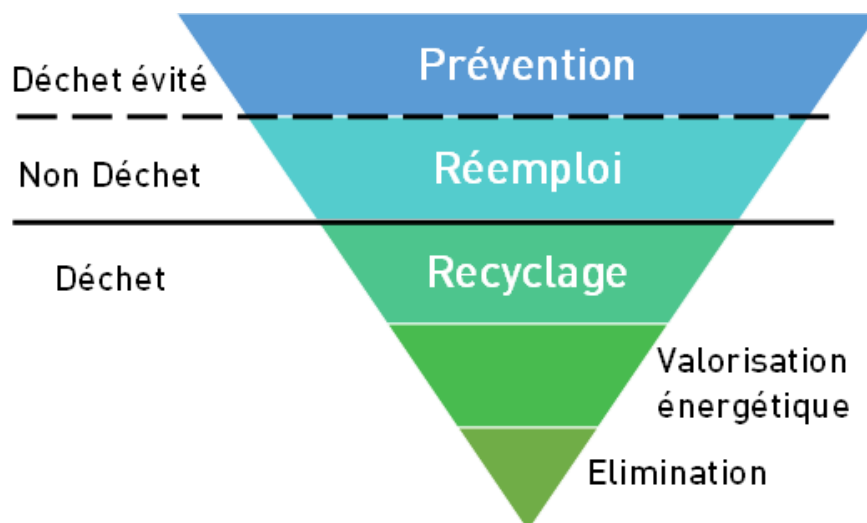
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L'article L541-1-1 du code de l'environnement définit la prévention par « toutes mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet ». Ces mesures ont pour objectif la réduction d'au moins un des éléments suivants :

- La quantité de déchets générés, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée d'usage des substances, matières ou produits ;
- Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine ;
- La teneur en substances dangereuses pour l'environnement et la santé humaine dans les substances, matières ou produits ».

Concrètement, prévenir la production des déchets consiste donc à mettre en place des actions visant à réduire la quantité et/ou la nocivité de ces déchets, aux différents stades de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation des biens et des produits.

Éviter de produire les déchets par la prévention et le réemploi constitue le premier objectif dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets (directive cadre européenne de 2018), car c'est l'action la plus efficace, la plus efficiente, mais aussi souvent la plus simple technologiquement et logistiquement parlant à l'échelle de la société. En effet, elle repose avant tout sur des changements de comportement, aussi bien pour les consommateurs que nous sommes tous et toutes que pour les producteurs de biens et services.



Les programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012, constituent la déclinaison locale et territoriale, à l'échelle d'une collectivité à compétence collecte et/ou traitement, de cette priorité donnée à la prévention des déchets. Leur contenu et modalités d'élaboration sont précisés par décret du 10 juin 2015. Il s'agit d'organiser et de mettre en

œuvre une stratégie et un plan d'action de prévention des déchets ménagers et assimilés et ces programmes s'appliquent donc prioritairement à ce périmètre (DMA), détaillé sur le schéma ci-dessous :



Ainsi, la prévention des déchets, et plus généralement l'économie des ressources, sont au cœur de toute stratégie d'économie circulaire. La mise en œuvre d'un PLPDMA est un prélude et constitue le socle indispensable à toute démarche territoriale d'économie circulaire.

L'économie circulaire vise à passer d'un mode de production et de consommation linéaire (extraire des ressources, produire, consommer, jeter) à un mode circulaire, attentif à chaque étape à limiter au maximum la consommation de nouvelles ressources. Elle peut se représenter schématiquement par 7 piliers dans 3 domaines :



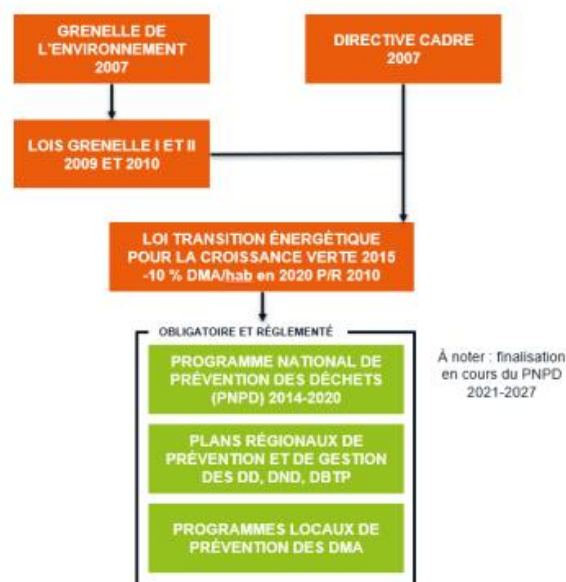
(source ADEME)

La démarche d'économie circulaire menée vient en démarche « chapeau », structurante, dont le PLPDMA est une brique clé mais centrée sur la prévention des déchets ménagers et assimilés. C'est pourquoi le volet déchets de professionnels, présent dans ce PLPDMA, sera particulièrement renforcé dans la stratégie d'économie circulaire, car une majorité des déchets des professionnels ne sont pas collectés par le service public.

Vue synoptique en matière de réglementation sur la prévention

Depuis 2004, de nombreux plans, programmes, schémas ou lois sont venus renforcer la place de la prévention des déchets et y ajouter des objectifs :

- 2004 : Premier Plan National de Prévention des Déchets
- 2007 : Grenelle de l'Environnement
- 2010 : Loi Grenelle 2 (-7% DMA/hab sur 5 ans)
- 2014 : Second Plan National de Prévention des Déchets (-7 % DMA/hab en 2020 p/r 2010, stabilisation DAE et BTP)
- 2015 : Loi Transition Énergétique pour la Croissance Verte (Loi TECV) (-10 % DMA en 2020)
- 2015 : Obligation du Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (Loi NOTRe)
- 2018 : Feuille de route pour l'Économie Circulaire
- 2019 : Adoption du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) d'Ile-de-France
- 2021 : Loi Climat et Résilience (plus de vente en vrac d'ici 2030)
- 2021 : Nouveau Plan National de Prévention des Déchets 2021 – 2027



La loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) du 10 février 2021 est une avancée majeure venant apporter de nouveaux outils financiers, techniques et réglementaires au service de la prévention des déchets.

Elle agit principalement sur 5 piliers que sont :

- La sortie du plastique jetable,
- Une meilleure information des consommateurs,
- La lutte contre le gaspillage et pour le réemploi,
- La lutte contre l'obsolescence programmée,
- Une meilleure production.

L'ÉLABORATION D'UN PLPDMA

Etat des lieux

La première étape de l'élaboration du PLPDMA consiste à réaliser un état des lieux du territoire en ce qui concerne la thématique des déchets. L'état des lieux recense l'ensemble des acteurs concernés par la prévention des déchets sur le territoire. Exemples d'acteurs : Communes, SIREDOM, SIVOM, services internes, associations, bailleurs, syndicats, entreprises, personnel de restauration, commerçants, ... Il s'agira de largement mobiliser les acteurs, les sensibiliser aux enjeux de la prévention, et apprendre à les connaître afin de tisser des partenariats.

L'état des lieux identifie les types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits ainsi que les acteurs qui en sont à l'origine. Cet état des lieux rappelle les mesures menées en faveur de la prévention des déchets ménagers et assimilés. Enfin, il décrit les évolutions prévisibles des types et quantités de déchets ménagers et assimilés produits en l'absence de mesures nouvelles.

La connaissance du gisement et de la composition des déchets ménagers est indispensable aux actions de prévention. C'est pourquoi, une campagne de caractérisations des déchets sur le territoire sera effectuée en mai 2024. Les résultats obtenus serviront d'indicateurs pour mesurer les actions qui seront engagées dans le cadre du PLPDMA.

Constitution de la CCES et concertations

Pour l'élaboration du PLPDMA, une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) composée d'acteurs du territoire (organismes de logements, tissu économique et associatif, partenaires institutionnels...) doit être constituée. La CCES est une structure qui participe à l'élaboration du PLPDMA avant que celui-ci soit arrêté par l'exécutif. Les membres de la CCES ont pour mission, via des rencontres en plénière et des ateliers de travail, de proposer des actions, d'échanger sur les actions à mener et de partager leurs expériences.

Plusieurs séances de travail avec la CCES seront organisées dans le but de définir :

- Les objectifs quantitatifs de réduction des déchets ménagers et assimilés,
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs,
- Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que les méthodes et modalités d'évaluations et de suivi du programme.

Ces objectifs doivent être compatibles avec ceux de la loi pour la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015, du Plan National de Prévention des Déchets (PNPD) ainsi que du Programme Régional de Prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Les mesures à mettre en place doivent être accompagnées de l'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ainsi que des moyens techniques, humains et financiers nécessaires. Enfin, un calendrier prévisionnel de la mise œuvre des actions doit être établi.

Consultation publique

Avant son adoption finale, le projet PLPDMA doit être mis à consultation du public pour recueil des avis pour une durée minimale de 21 jours.

Au préalable, des outils de communication (exposition, articles internet, ...) seront créés afin de mobiliser le plus grand nombre. Cette consultation publique est envisagée entre mi-novembre et mi-décembre 2024 pour être en adéquation avec les dates de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets organisée fin novembre. Cette semaine sera rythmée par des animations de sensibilisation aux déchets et sera ainsi un moyen de communication sur la consultation publique du PLPDMA.

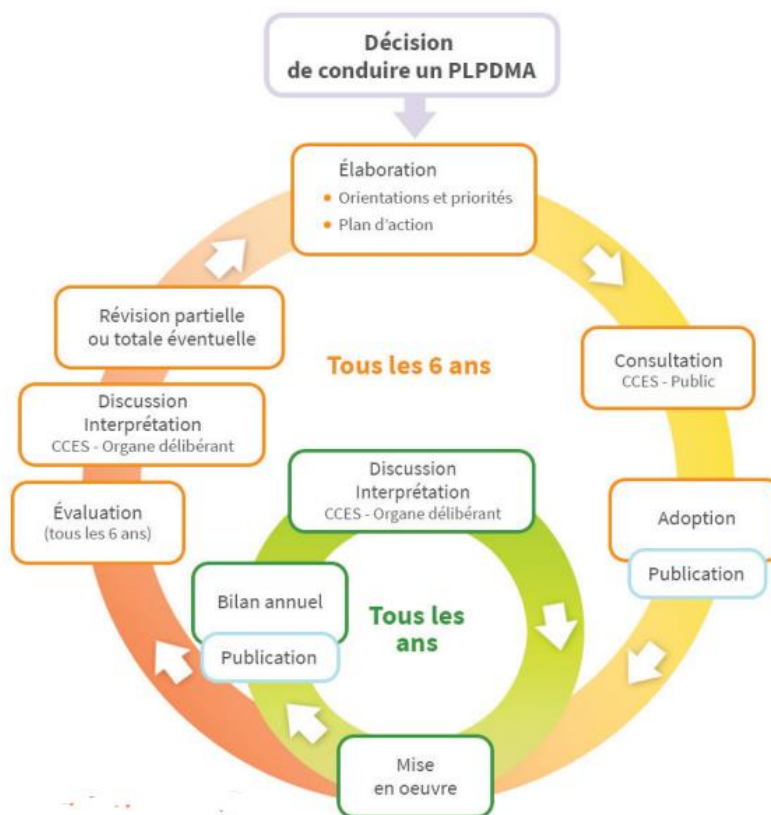
A la suite de cette consultation publique, la rédaction du PLPDMA sera finalisée.

Adoption et publication du PLPDMA

La rédaction finalisée et validée par la CCES, le PLPDMA est adopté par les organes délibérants, transmis à la Région et à l'ADEME, puis diffusé auprès du grand public.

Suivi et évaluation du PLPDMA

Le décret prévoit un bilan annuel du PLPDMA. Après six années, une évaluation et une éventuelle révision sont effectuées.



PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

LA COLLECTIVITÉ ET SES COMPÉTENCES

Le territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres de Seine (CAVYVS) regroupe neuf communes : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Vigneux-sur-Seine et Yerres.

Au 1^{er} janvier 2020, la CAVYVS compte **177 572 habitants** (date de référence statistique INSEE : 2020).



Val

Compétences obligatoires :

- Développement économique et touristique : Aide aux entreprises et aux commerçants, gestion de la pépinière et de l'hôtel d'entreprises, développement du tourisme...
- Aménagement de l'espace : aménagement, organisation de la mobilité, développement de modes de déplacement doux...
- Equilibre social de l'habitat : coordination des projets de rénovation urbaine, mise en place d'un observatoire de l'habitat sur le territoire...
- Politique de la ville : Mise en place d'actions sur l'éducation, la santé, la citoyenneté, la prévention de la délinquance, lutte contre les discriminations...
- Gestion des aires d'accueil des gens du voyage situées à Montgeron et Crosne.
- Collecte et traitement des déchets
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : en lien avec le SyAge, syndicat pour l'Assainissement et la gestion des eaux
- Assainissement (depuis janvier 2020) : En lien avec le SyAge, syndicat pour l'Assainissement et la gestion des eaux
- Eau : Gestion de l'eau potable

Compétences facultatives :

- Environnement : lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, maîtrise de la demande d'énergie. Actions de sensibilisation à la protection de l'environnement...
- Balayage
- Equipements culturels et sportifs : Conservatoires, piscines, bibliothèques, cinéma, Maison de l'Environnement, ...
- Action sociale d'intérêt communautaire : Insertion et emploi (Maisons de l'Emploi et Missions Locales, manifestations pour l'emploi...), gestion des équipements sociaux...
- Haut débit & Médiation numérique

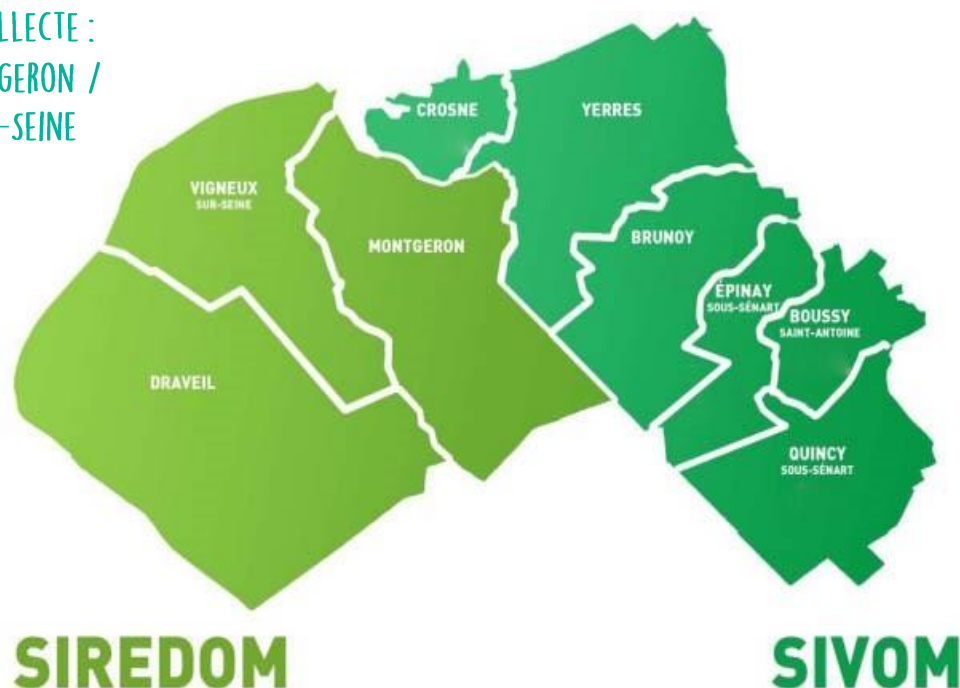
La loi NOTRe a rendu obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2016, la compétence « Valorisation et élimination des déchets ménagers et assimilés » pour les EPCI à fiscalité propre. Ainsi, la CAVYVS détient cette compétence depuis cette date.

La CAVYVS assure la compétence collecte sur 3 communes de son territoire, à savoir Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron. Elle a transféré au SIREDOM (Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères) le traitement des déchets.

Concernant les communes de Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Quincy-sous-Sénart et Yerres, la CAVYVS a délégué au SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts, la collecte et le traitement.

Ainsi, ce PLPDMA concerne uniquement le secteur dont la compétence collecte revient à la CAVYVS soit les communes de Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron. Les autres communes du Val d'Yerres Val de Seine se réfèrent au PLPLDMA du SIVOM.

COMPÉTENCE COLLECTE :
DRAVEIL / MONTGERON /
VIGNEUX-SUR-SEINE



POPULATION ET HABITAT

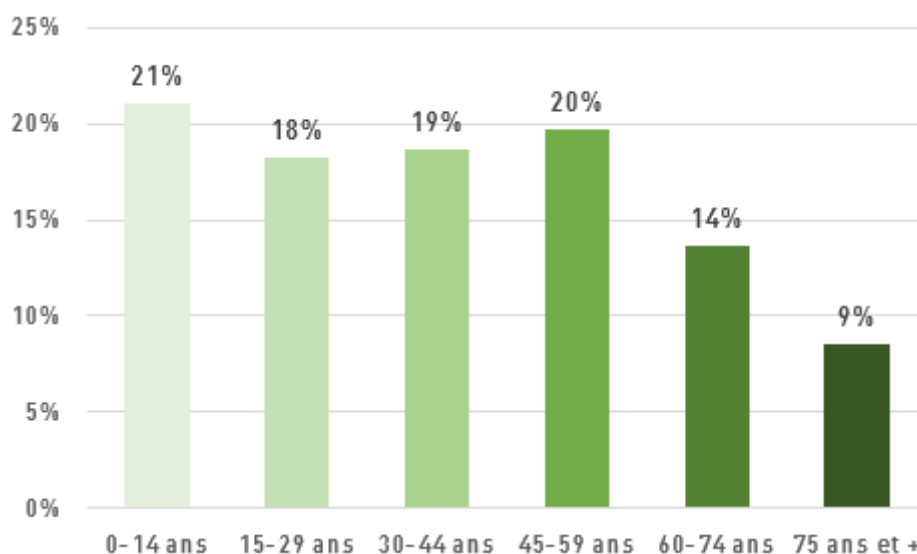
Les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine comptent 84 033 habitants en 2020. La ville de Vigneux-sur-Seine est la plus peuplée avec 31 495 habitants.

La densité de population observée à l'échelle de ces trois communes est d'environ 2 513 habitants/km².

Tandis que cette densité a tendance à augmenter au fil des années, le nombre moyen de personnes par ménage est lui légèrement en recul. En 2020, il était ainsi de 2,50 personnes/ménage à l'échelle de ces trois villes. L'évolution progressive de ce taux s'explique en partie par l'évolution des tendances de vie : moins d'enfants par ménages et davantage de familles monoparentales.

	DRAVEIL	MONTGERON	VIGNEUX-SUR-SEINE	TOTAL
Nombre d'habitants 2020	28 595	23 943	31 495	84 033
Evolution 2014-2020	-0,3	0,2	0,2	0,03
Nombre de ménages	11 651	9 419	11 853	32 923
% personnes seules	33%	30%	28%	31%
Taille moyenne	2,38	2,47	2,64	2,50

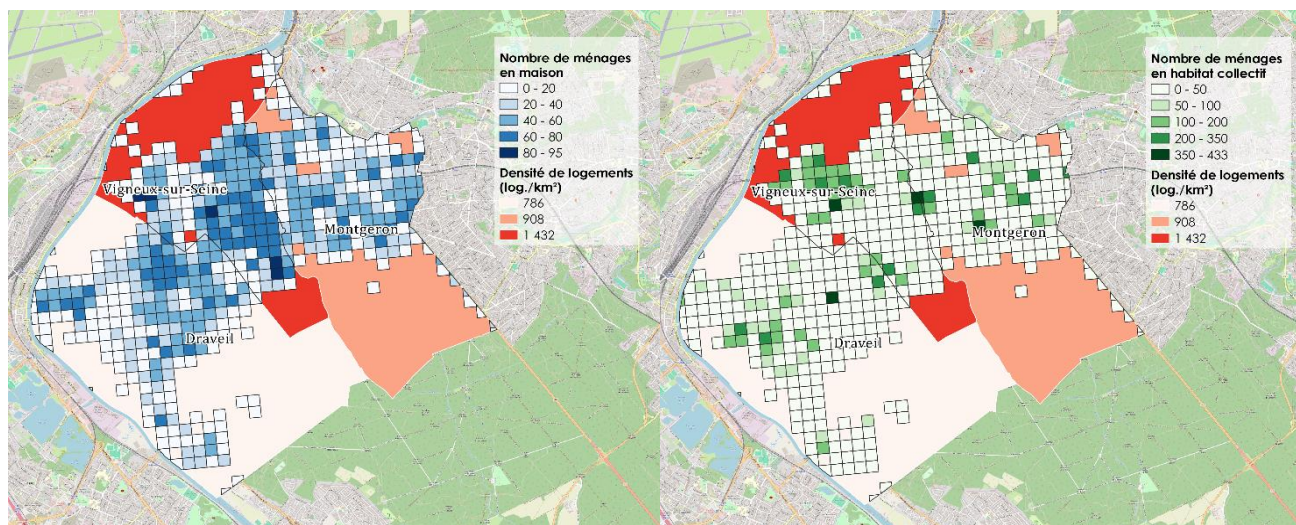
Avec 21% de la population âgée de moins de 15 ans en 2020, ce territoire présente un profil jeune.



Le territoire comptait 35 264 logements en 2020, dont 93% en résidences principales. Le logement collectif reste légèrement majoritaire sur le territoire et représente 51% du parc de logements.

	DRAVEIL	MONTGERON	VIGNEUX-SUR-SEINE	TOTAL
LOGEMENTS	12 399	10 190	12 675	35 264
% résidences principales	94%	92%	93%	93%
% logements vacants	5%	7%	6%	6%
%résidences secondaires	1%	1%	1%	1%
PAVILLONS	6 243	5 104	5 401	16 748
% pavillons	50%	50%	43%	48%
APPARTEMENTS	6 004	5 038	7 012	18 054
% appartements	48%	49%	55%	51%

La carte ci-dessus nous renseigne sur la densité de logement des communes du territoire.



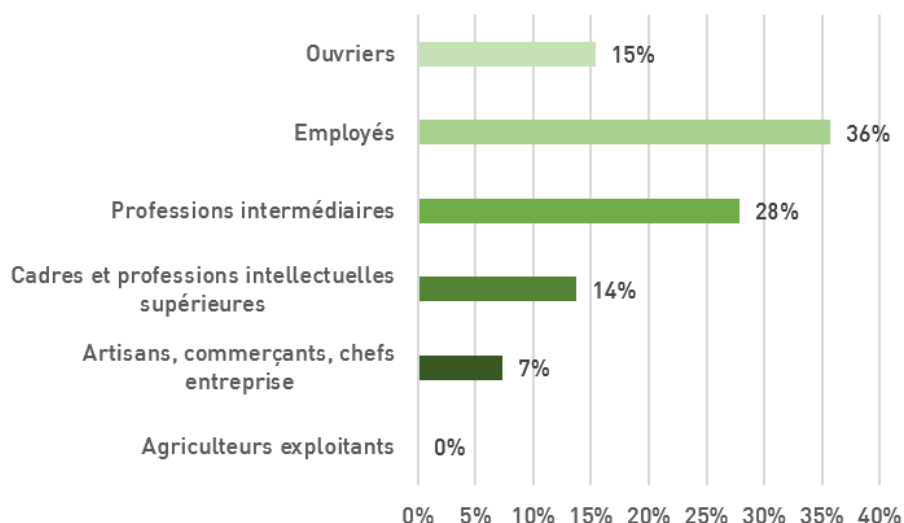
Plus des bailleurs et syndics de copropriétés, de nombreuses Associations Syndicales Libres (ASL) sont présentes sur les trois communes.

ECONOMIE ET EMPLOI

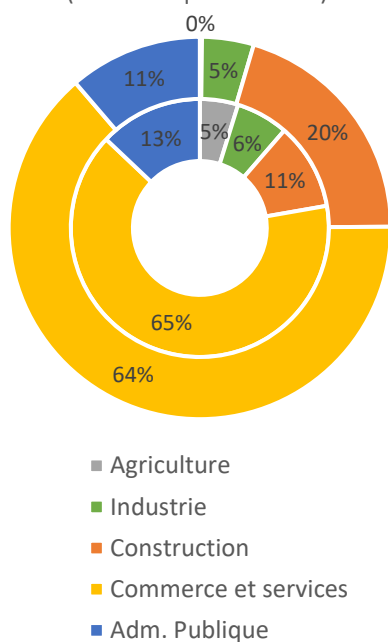
Le revenu médian sur les trois communes est en moyenne de 24 327 euros soit légèrement plus bas que la moyenne d’Île-de-France. Le taux de pauvreté est assez déséquilibré entre les communes avec 12% sur Draveil, 16% sur Montgeron et 20% sur Vigneux-sur-Seine.

	DRAVEIL	MONTGERON	VIGNEUX-SUR-SEINE	TOTAL	IDF
Revenu médian	26 090 €	25 500 €	21 390 €	24 327 €	24 490 €
Taux de pauvreté	12%	16%	20%	16%	15%

Concernant la répartition des catégories d’emplois, les employés et les professions intermédiaires sont les plus représentés contrairement à la catégorie des agriculteurs exploitants qui est absente.



Répartition des établissements par secteur d'activité en 2019
(ext : EPCI | int : France)



L'INSEE dénombre 1 667 établissements sur le territoire. Ce résultat peut être lié au nombre non négligeable d'entreprises du BTP présentes sur le territoire, qui sont parfois constituées de 0 ou 1 salarié. Les fichiers fonciers Majic dénombrent 1984 locaux professionnels et 289 administrations.

Environ 2 tiers des établissements du territoire sont issus du secteur du commerce et des services. Le territoire présente un nombre élevé d'établissements dans le secteur de la construction par rapport à la moyenne française (20% sur le territoire de la CAVYVS contre 11% en moyenne France).

Parmi les enseignes se situant sur le territoire, les plus grandes sont : 1 Lidl, 2 Aldi, 2 Super U, 2 Intermarché, 1 Auchan, 1 Leclerc, 1 Biocoop, 1 Weldom, 1 Castorama, etc.

EDUCATION

On compte sur Draveil 9 structures de la petite enfance, 10 écoles maternelles et élémentaires (dont une privée), 3 collèges (dont un privé) et un lycée d'enseignement professionnel.

À Montgeron, il y a 5 établissements de la petite enfance, 6 écoles maternelles (dont une privée), 7 écoles élémentaires (dont deux privées), 3 collèges (dont un privé) et un lycée.

Enfin, à Vigneux-sur-Seine, il y a 9 établissements de la petite enfance (dont 3 privés), 8 écoles maternelles et élémentaires et 2 collèges.

	DRAVEIL	MONTGERON	VIGNEUX-SUR-SEINE	TOTAL
Structures petite enfance	9	5	9	13
Ecoles maternelles	10	6	8	24
Ecoles primaires	10	7	8	25
Collèges	3	3	2	8
Lycées	1	1	0	2

PATRIMOINE SPORTIF ET CULTUREL

Le territoire possède de nombreuses structures sportives. On retrouve notamment des piscines sur les trois communes, des bases VTT mais aussi l'île de loisirs Port aux Cerises avec ses multiples activités.

Côté culture, le réseau de médiathèques du Val d'Yerres Val de Seine propose un large choix de documents et de nombreuses animations culturelles. Sur les communes concernées, on retrouve la bibliothèque Charlotte Delbo sur Vigneux-sur-Seine, la médiathèque de Draveil et la médiathèque Raymond Aron sur Montgeron.

On y trouve également des salles de spectacle dont L'Astral à Montgeron et un cinéma communautaire nommé Le Cyrano dans cette même commune. Enfin, chaque commune possède son conservatoire dont celui de Draveil qui fait l'objet de travaux de rénovation et d'extension.



PATRIMOINE ENVIRONNEMENTAL

Le territoire de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine se distingue par son patrimoine géographique et culturel grâce à sa forêt de Sénart et base de loisirs du Port-aux-Cerises de Draveil.

Le territoire est dominé en grande partie par des sols artificiels imperméabilisés. Cependant, une grande partie du territoire est recouverte d'espaces forestiers. En effet, la forêt représente 32% de la surface du territoire avec au Sud, la forêt domaniale de Sénart. Par la présence de la Seine et de l'Yerres, 3% du sol du territoire sont occupés par des zones humides. L'ensemble de ces espaces humides et massifs forestiers offrent à ses habitants et ses visiteurs un cadre de vie de grande qualité.

La trame verte et bleue met en évidence les principaux corridors ainsi que les réservoirs de biodiversité. La CAVYVS constitue un réservoir de biodiversité de la région, du fait de la présence de la forêt de Sénart sur son territoire.



LA COLLECTE DES DÉCHETS

L'ORGANISATION GÉNÉRALE

Un guide de la collecte a été adopté en 2019.

La collecte dans les villes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine est organisée par secteur avec des différences de fréquences en fonction des flux.

Les communes sont divisées en secteurs en fonction du type d'habitats et des producteurs. Ces secteurs ont également été définis en fonction de la situation géographique.

SECTEURS COLLECTIFS ET ASSIMILÉS	 Grands et moyens collectifs
	 Commerces / Entreprises
	 Etablissements scolaires
	 Etablissements de santé
SECTEURS PAVILLONNAIRES ET ASSIMILÉS	 Pavillons
	 Petits collectifs
	 Petits commerces

La CAVYVS met à disposition les contenants (bacs roulants ou bornes d'apport volontaires) de collecte pour les usagers du service public, hormis pour les bailleurs sociaux qui doivent s'équiper par leurs propres moyens en contenants pour la gestion des déchets ménagers de leurs locataires. Les bailleurs sociaux sont donc propriétaires de leurs bacs de collecte et à ce titre doivent en assurer l'entretien et la maintenance.

La mise à disposition, la maintenance des bacs, la livraison de nouveaux bacs en cas de changement de volumes, de dégradation ou de vol font partie du service public. En 2023, 1 136 interventions de remplacement et de mise en place ont eu lieu.

Chaque couleur de bac correspond à un flux. Les volumes des bacs distribués varient en fonction du type de logement, du nombre de personnes dans le foyer ou de la superficie du terrain :

- Ordures ménagères résiduelles : bacs de 120 à 660 litres
- Emballages et papiers : bacs de 120 à 660 litres
- Verre : bacs de 120 litres pour un pavillon ou bacs de 240 litres
- Végétaux : bacs de 120 à de 240 litres en fonction de la superficie du terrain d'habitation.



LES EMBALLAGES ET PAPIERS

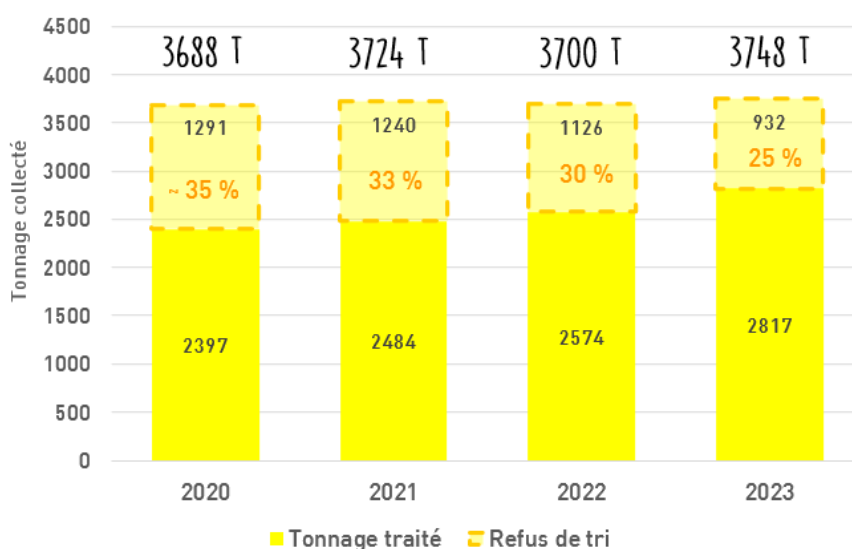
Le gisement concerné par cette collecte est le suivant :

- Les déchets d’emballages recyclables en plastique, et notamment les bouteilles et les flacons usagés en plastique (bouteilles d’eaux minérales ou de boissons gazeuses, bidons de lessive, bouteilles d’huiles alimentaires...);
- Les déchets d’emballages recyclables en métal constitués d’acier (type boîte de conserve, ...) ou d’aluminium (type barquettes alimentaires, aérosols, canettes boissons etc.) ;
- Les journaux, les magazines, les brochures et les papiers ;
- Les briques alimentaires, les emballages composites (Emballages pour Liquides Alimentaires - ELA, boîtes de lait, etc.)
- Les déchets d’emballages recyclables en carton ;
- Les petits emballages en aluminium et acier (couvercles, capsules, dosettes café, etc.)

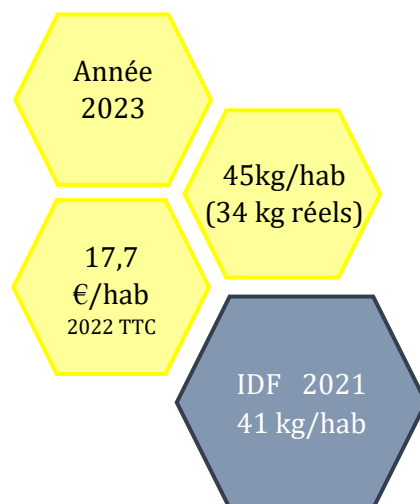


MODE DE COLLECTE	Porte à porte & Apport volontaire
FRÉQUENCE DE COLLECTE	Secteurs collectifs → 1 fois par semaine Secteurs pavillonnaires - Draveil → 1 fois par semaine Secteurs pavillonnaires – Vigneux-sur-Seine /Montgeron → 2 fois par mois

Sur l’année 2023, 3 748 tonnes d’emballages et papier ont été collectées sur les trois communes, soit 45 kg par habitant. Bien que le tonnage collecté soit stable depuis 2020, la qualité de tri étant en nette amélioration, la quantité d’emballage et papiers traitée augmente.



CHIFFRES CLÉS



	2020	2021	2022	2023
Tonnage collecté	3 688	3 724	3 700	3 748
Tonnage traité	2 397	2 484	2 574	2 817

OBJECTIFS DU PRPGD :

Améliorer les performances de collecte sélective des emballages ménagers et des papiers graphique (hors verre) pour atteindre 41,74 kg/hab en 2025 et 44 kg/hab en 2031 (valeurs cibles)

Redynamiser la collecte en communiquant sur le geste de tri

Pour contrôler la qualité du tri des collectes d'emballages et papiers, le SIREDOM effectue régulièrement des caractérisations. La moyenne de refus de la CAVYVS en 2023 est de 24,87 % (poids du matériau dans l'échantillon / poids total de l'échantillon). La qualité de tri s'est améliorée comparé à 2022 où elle était de 30,43% pour la CAVYVS. A titre de comparaison, la qualité de tri pour la totalité du SIREDOM en 2023 est de 26.32%. Parmi les éléments refusés revenant régulièrement, on y trouve des sacs d'OMr, des éléments imbriqués, des couches, des bouteilles à ½ pleines, des vêtements et des chaussures. Tous ces éléments ne se mettent pas dans les bacs de tri sélectif. Malgré l'amélioration, le taux de refus encore très élevé et impacte le fonctionnement de la chaîne de tri.



Pour simplifier l'information des consommateurs sur le tri, le Triman, instauré en 2015, est désormais obligatoire sur les emballages et produits recyclables. Ainsi, son utilisation devrait limiter les erreurs de tri.



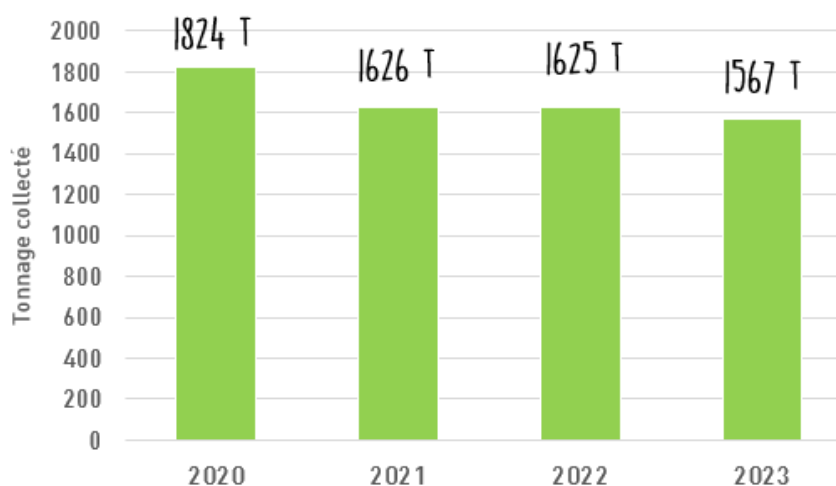


La dénomination « verre » concerne les bouteilles, bocaux, flacons, sans différenciation de teinte. Ne sont pas compris tout autre récipient ou objet en toute autre matière, tels que pierre, porcelaines, grès, pots de fleurs, tuiles, briques, béton, céramique, ...

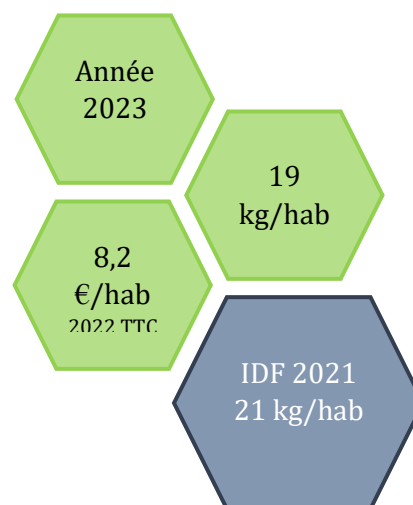


MODE DE COLLECTE	Porte à porte & Apport volontaire
FRÉQUENCE DE COLLECTE	Secteurs pavillonnaires → 1 fois par mois Secteurs collectifs → 2 fois par mois

Le tonnage de verre collecté en 2023 s'élève à 1 567 tonnes, soit 19 kg par habitant. Le tonnage collecté diminue sur le territoire tandis qu'il continue d'augmenter en Ile-de-France. Cette diminution peut s'expliquer par un manque de sensibilisation aux gestes de tri ou, au contraire, par l'utilisation des systèmes de consignes qui apparaissent dans les grandes enseignes.



CHIFFRES CLÉS



	2020	2021	2022	2023
Tonnage	1 824	1 626	1 625	1 567



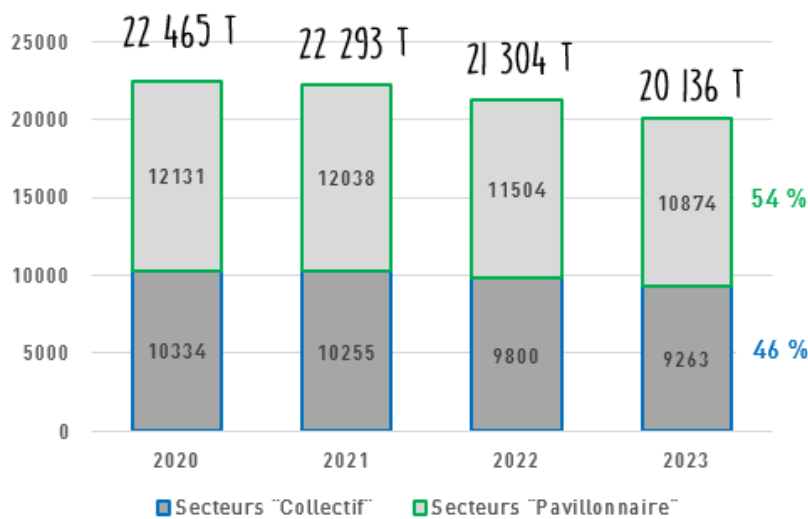
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Les OMR concerne l'ensemble des déchets produits par les ménages et qui ne font pas l'objet d'une collecte sélective en vue d'une valorisation matière ou d'un traitement adapté.

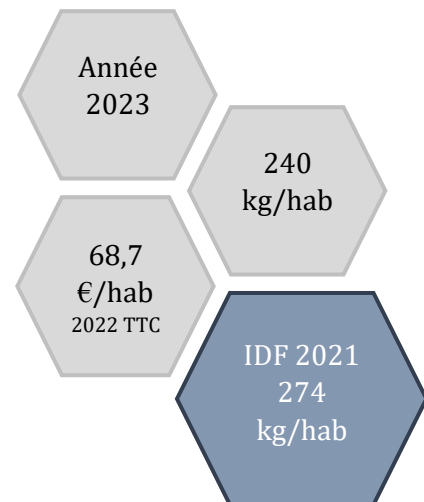


MODE DE COLLECTE	Porte à porte & Apport volontaire
FRÉQUENCE DE COLLECTE	1 fois par semaine Sauf grands collectifs (secteur 1) : 2 à 4 fois par semaine

Le tonnage d'ordures ménagères résiduelles s'élève à 20 136 tonnes. C'est l'équivalent de 240 kg par habitant, dont 8kg correspondent aux collectes des marchés alimentaires sur les trois communes. Il y a un passage de 267 kg/hab en 2020 à 240 en 2023, soit une diminution de 27 kg. Cette diminution provient de plusieurs facteurs : moins du gaspillage alimentaire, réduction de l'utilisation d'objets à usage unique, augmentation du tri, augmentation du compostage individuel.



CHIFFRES CLÉS

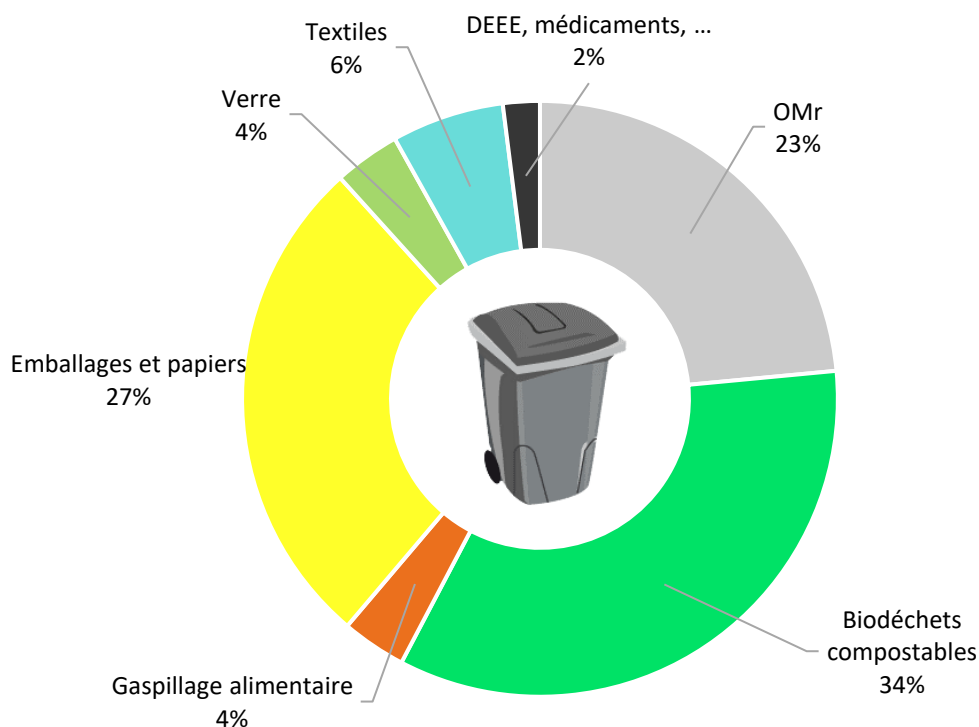


	2020	2021	2022	2023
Tonnage	22 465	22 293	21 304	20 136

Une grande partie de déchets recyclables sont encore présents dans les ordures ménagères. Comme le graphique ci-dessous l'indique, près de 75% de la poubelle d'Ordures Ménagères résiduelles des

habitants de la CAVYVS¹ sont composés majoritairement de matériaux recyclables ou encore des déchets qui ne doivent pas s'y trouver comme les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ou encore les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) qui sont des déchets dangereux.

Résultats des caractérisations des ordures ménagères réalisées en mai 2024



LES MARCHÉS ALIMENTAIRES

La collecte des déchets des marchés alimentaires est réalisée :

- Les jeudis et dimanches, à Draveil
- Les mercredis et samedis, à Montgeron
- Les mercredis, vendredis et dimanches, à Vigneux-sur-Seine



La collecte des marchés alimentaire en 2023 correspond à 663 tonnes de déchets, soit l'équivalent de 8kg par habitant.

¹ Campagne de caractérisations des ordures ménagères résiduelles réalisées en mai 2024 pour les trois communes de Draveil, Montgeron et Vigneux.

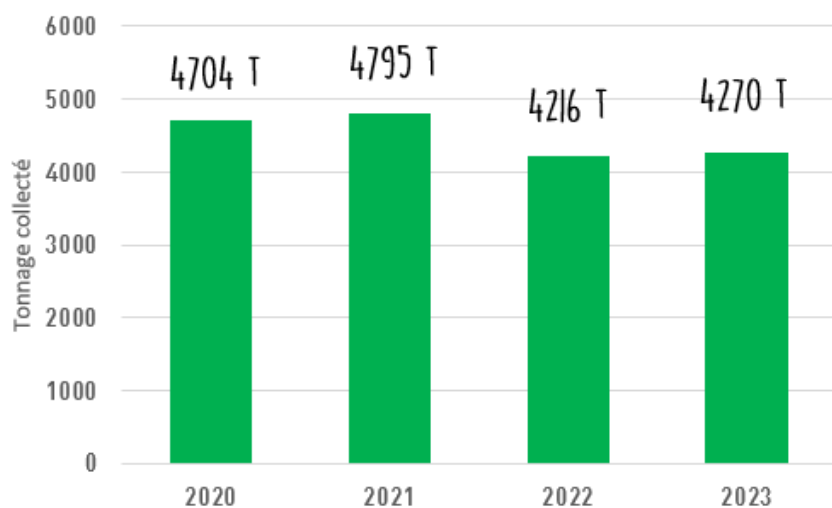
LES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Sont compris dans la dénomination des déchets végétaux les déchets issus de l'exploitation/l'entretien ou la création de jardin ou d'espaces verts, comprenant les tontes, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les feuilles mortes et les déchets floraux. Sont exclus les déchets d'abattage d'arbres et les déchets fermentescibles (restes de repas, etc.) ainsi que les souches et branches d'une longueur supérieure à 1,20 mètres et dont la section est supérieure à 10 cm.



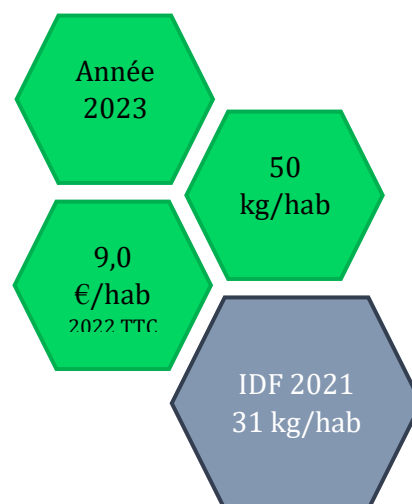
MODE DE COLLECTE	Porte à porte
FRÉQUENCE DE COLLECTE	Janvier - Février : 1 fois par mois Mars à juin : toutes les semaines Juillet - Aout : 2 fois par mois Septembre à novembre : toutes les semaines Décembre : 2 fois par mois
COLLECTE SAPINS	1 fois par an en janvier

Sur l'année 2023, 4270 tonnes de déchets végétaux ont été collectées. Bien que ces tonnages soient influencés par les conditions météorologique, une baisse est observable. Cette diminution peut être dû au déploiement de l'usage de composteurs individuels.



	2020	2021	2022	2023
Tonnage	4 704	4 795	4 216	4 270

CHIFFRES CLÉS



Le compostage est un processus biologique de dégradation des déchets de jardin et de cuisine par l'action de microorganismes qui permet d'obtenir un produit riche en nutriments : le compost. La pratique du compostage permet ainsi la diminution de la quantité des déchets végétaux et des déchets ménagers.

LES OBJETS ENCOMBRANTS

Sont compris dans la dénomination des objets encombrants les objets pouvant-être volumineux tels que :

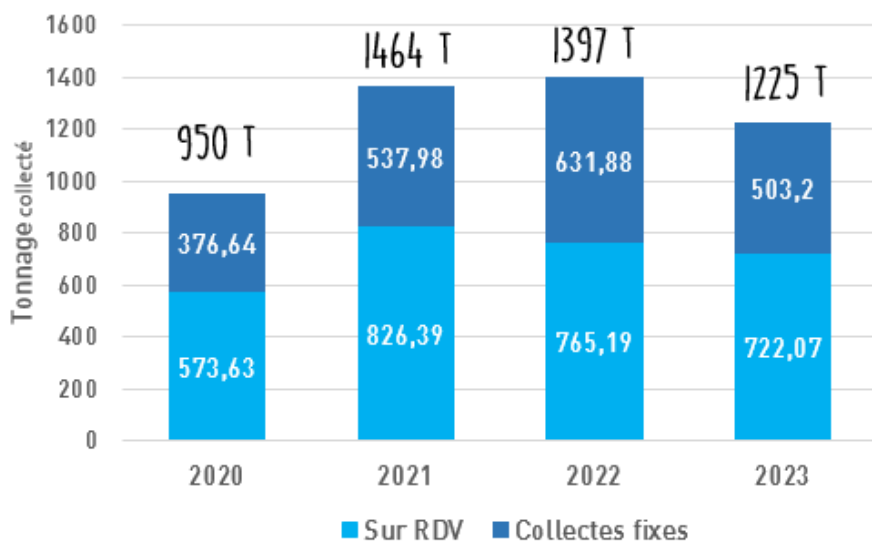
- Le mobilier (tables, canapés, matelas, chaises, armoires, ...) de structure non-métallique ;
- Les autres déchets ayant un gabarit ne pouvant être contenu dans les sacs de collectes des ordures ménagères n'étant pas classés comme dangereux au sens de la directive européenne 91/689/CEE relative aux déchets dangereux. Ces déchets ne devront pas dépasser une longueur de 2 m, un volume de 1,5 m³ et un poids de 70 kg.



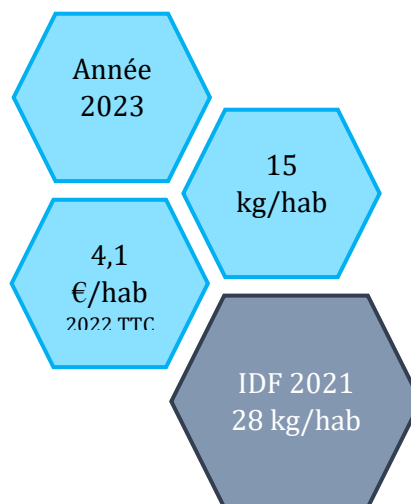
Mode de collecte	Porte à porte
Fréquence de collecte	Pavillons, petits et moyens collectifs → Sur rendez-vous Grands collectifs → 2 à 4 fois par mois Vigneux-sur-Seine → 2 dates fixes (Avril/Septembre)

Sur l'année 2023, 1225 tonnes d'objets encombrants ont été collectées sur les trois communes. La majorité provient des collectes sur rendez-vous.

Les deux dates de collecte fixes à Vigneux-sur-Seine ont participé à **XX** tonnes dans la part des collectes fixes. En 2024, il y aura une généralisation du mode de collecte sur rendez-vous, hors grands collectifs.



CHIFFRES CLÉS



	2020	2021	2022	2023
Tonnage	950	1 464	1 397	1 225

LES DÉCHÈTERIES

Le territoire possède deux déchèteries : les éco-centres du SIREDOM de Montgeron et de Vigneux-sur-Seine.

Pour s'y rendre, une carte d'accès est nécessaire. L'accès est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Celle-ci est distribuée aux usagers par le service de la gestion des déchets de la CAVYVS dans la limite d'une carte par foyer. En 2023, 1487 cartes de déchèterie ont été délivrées. 100 passages par an sont autorisés avec une limite de 5m³ maximum par passage.

2023 = 1487 cartes de déchèterie délivrées.

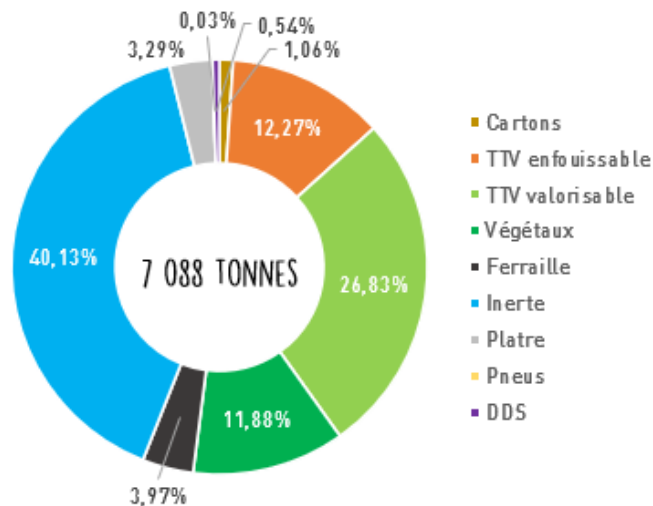
18 090 cartes d'accès aux déchèteries sont actives sur le territoire.

Ces deux éco-centres sont équipés pour recevoir :

- Dans des bennes : métaux, gravats, déchets végétaux, cartons, tout venant enfouissable, tout venant valorisable, meuble.
- Dans un local dédié aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : gros électroménagers, écrans, informatiques, téléphonies, jouets, bricolage, lampes.
- Dans un local dédié aux déchets diffus spécifiques (DDS) : piles, batteries, consommables informatiques, cartouches d'encre (non professionnel), extincteurs, solvants, peintures et vernis, colles et graisses, acides et bases, aérosols toxiques, produits phytosanitaires, bidons, huiles minérales, chlorates et nitrates, radiographies, produits non identifiés.
- Dans des containers : emballages en verre, emballages et papiers, huiles de vidange, textiles
- Dans des bacs : pneus non jantés (voitures, motos, scooters, vélos).



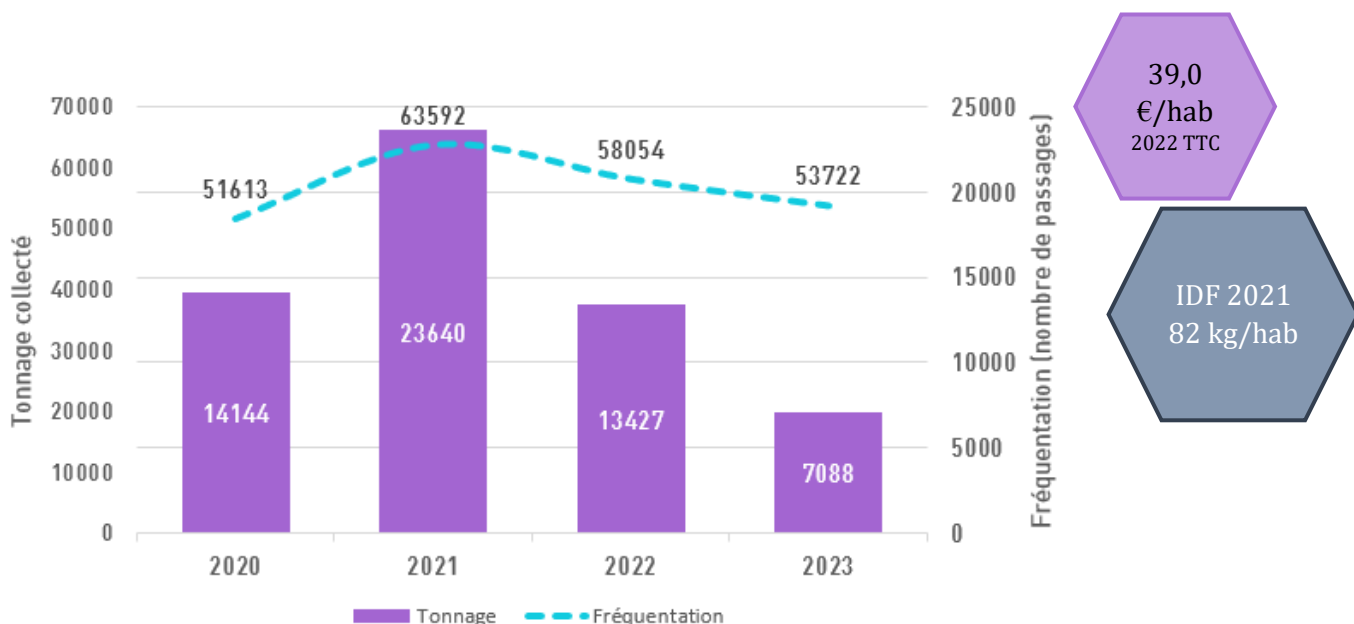
En 2023, sur les deux éco-centres du territoire, plus de 7 000 tonnes de déchets ont été déposés (particuliers et professionnels). Les déchets tout-venant, enfouissables et valorisables confondus, représentent près de la moitié des déchets. Ce sont des matériaux qui n'entrent pas dans les autres catégories de déchets, tels que des matelas, des mobiliers plastique, de la moquette, etc. Ces déchets ne possèdent pas de filière de recyclage et sont alors soit incinérés pour valorisation énergétique, soit enfouis. Les déchets inertes, principalement issus du BTP (béton, briques, agrégat d'enrobés), représentent également une grande part du tonnage annuel.



La quantité de déchets varie beaucoup en fonction des années, notamment par l'apport de déchets par les professionnels en déchèterie influant fortement le tonnage annuel. Depuis le début de l'année 2023, le SIREDOM a engagé une réglementation des apports des professionnels, diminuant ainsi les tonnages par habitant.

De plus, une nette augmentation de la fréquentation et du tonnage a été observée post-confinements en 2020 et 2021. L'année 2023 est donc caractérisée par une baisse de fréquentation et de tonnage en comparaison aux années précédentes.

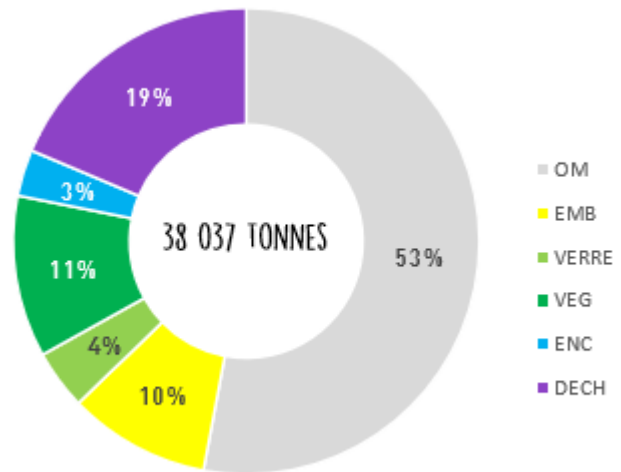
En 2023, cela représente 132 kg par passage et 84 kg par habitant.





LE BILAN DES TONNAGES

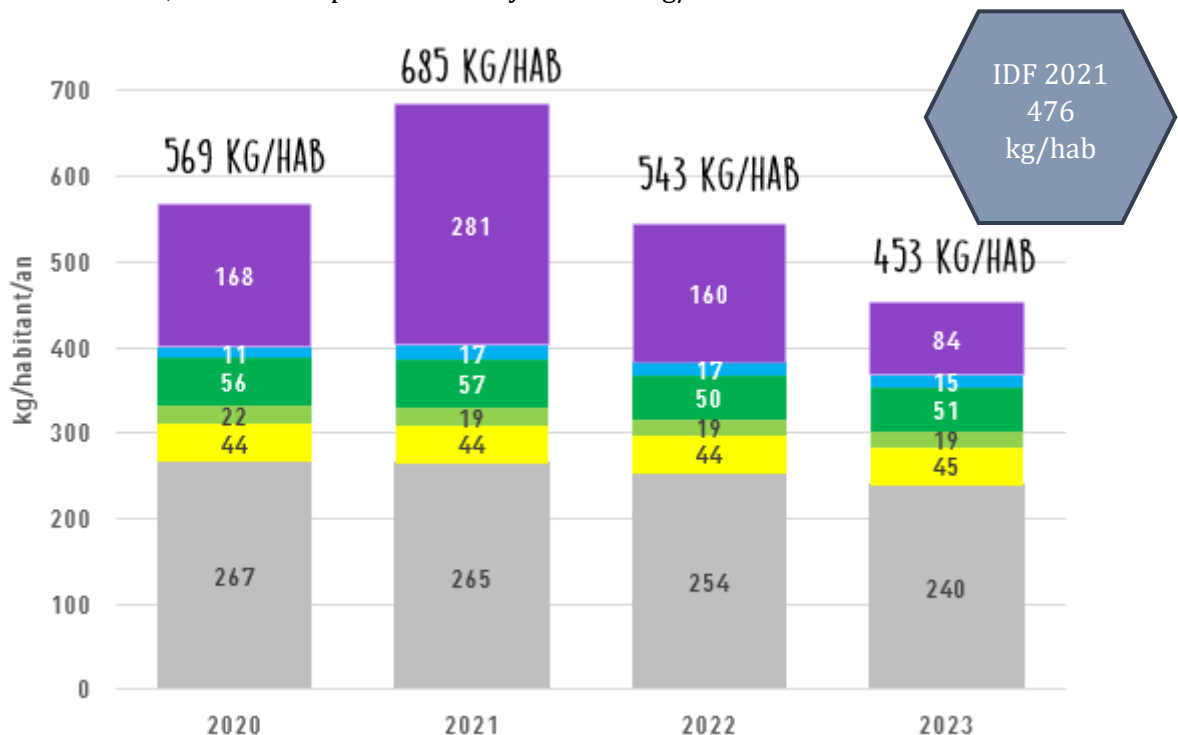
Sur l'année 2023, 38 037 tonnes de déchets ont été collectées sur les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine. Plus de la moitié de ce tonnage correspond aux ordures ménagères résiduelles, suivies des déchets végétaux, des emballages et papiers, du verre et enfin des objets encombrants.



	DMA			Déchets occasionnels		
	OMr	Emb. & Papiers	Verre	Déchets végétaux	Objets encombrant	Déchèterie
Tonnage	20 136	3 748	1 567	4 270	1 225	7 088

L'année 2023 est marquée par une diminution du poids des déchets ménagers réguliers, dits ordures ménagères et assimilées (OMA), de 13 kg par habitant. Concernant les déchets occasionnels, le poids par habitant a diminué de 77kg. Ces diminutions concernent principalement les déchets déposés en déchèteries et les ordures ménagères résiduelles (OMr).

Ainsi, sur l'année 2023, un habitant produit en moyenne 453 kg/an.



Kg/habitant/an		2020	2021	2022	2023	
Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)	Ordures ménagères résiduelles	267	265	254	240	304
	Emballages & Papiers	44	44	44	45	
	Verre	22	19	19	19	
Déchets occasionnels	Déchets végétaux	56	57	50	51	150
	Objets encombrants	11	117	17	15	
	Déchèterie	168	281	160	84	

OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES

Loi TECV : Réduire de 10% les DMA en 2020 par rapport à 2010.

Loi AGEC : Réduire de 15% les DMA produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010.

OBJECTIFS DU PRPGD

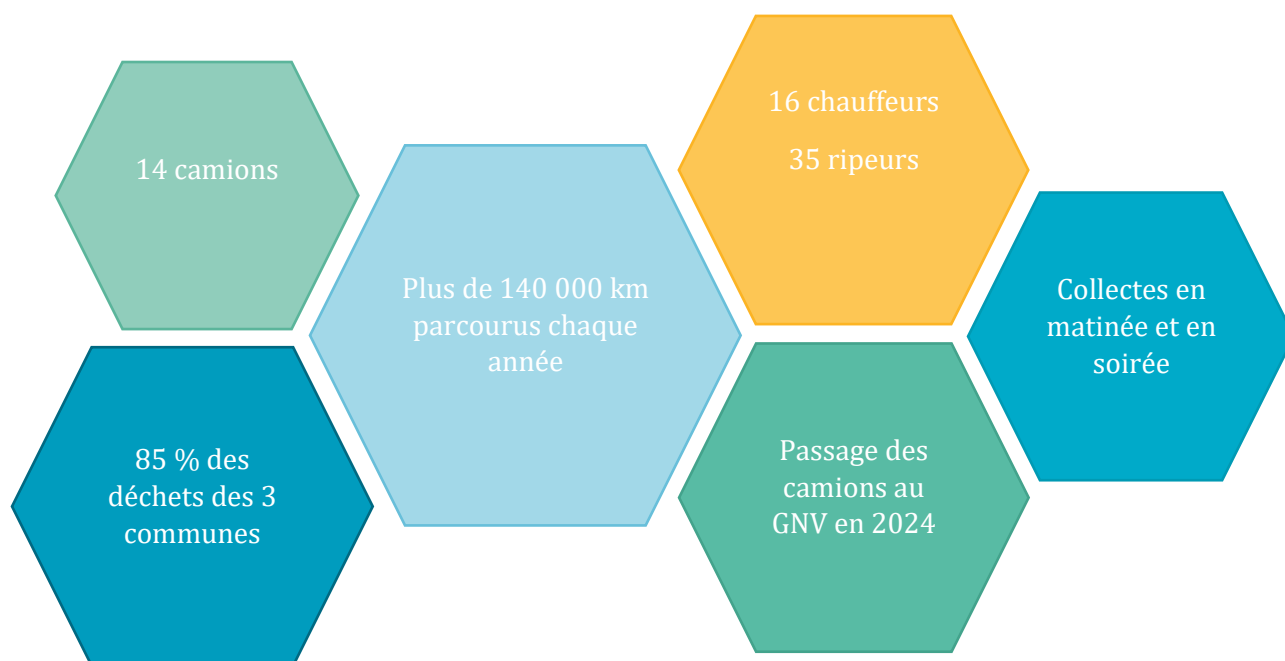
Atteindre une réduction des DMA de 10% en 2025 par rapport à 2010 et au-delà en 2031.

Valeur de référence : 475 kg/hab/an en 2010 en Ile-de-France.

Valeur cible : 428 kg/hab/an en 2025

LE TRANSFERT DES DÉCHETS

La collecte et le transfert sont réalisées en prestation de service par Nicollin, aussi gérant de la plateforme de transfert des déchets du territoire située à Vigneux.



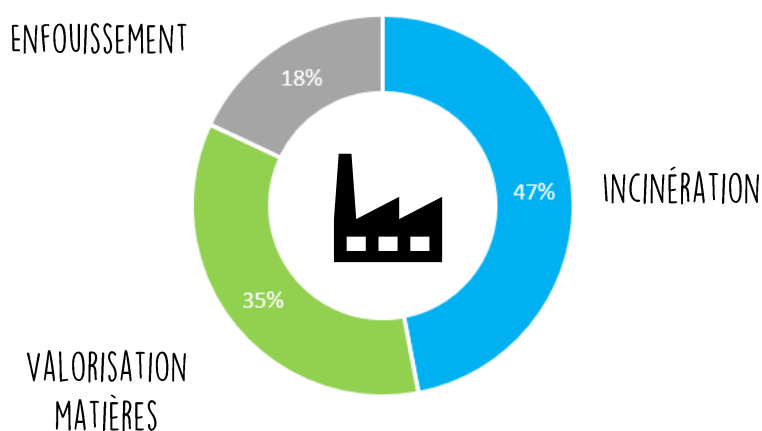
Site de transfert des déchets de Nicollin à Vigneux

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Les déchets collectés sont orientés vers différentes filières en fonction de leur nature :

- La valorisation des matières : réemploi, recyclage, compostage.
- Le traitement thermique par incinération.
- L'élimination par enfouissement.

Les déchets sont triés en fonction du mode de traitement utilisé. Le SIREDOM, en charge du traitement des déchets des trois communes, effectue trois modes de traitement : la valorisation des matières, l'incinération et l'enfouissement.



Le SIREDOM est un syndicat mixte ayant la compétence traitement pour 175 communes et la compétence collecte pour 37 communes.

Le SIREDOM possède une usine de valorisation énergétique et d'un centre de tri des emballages basés à Vert-le-Grand et traite les déchets de 175 communes de l'Essonne et de Seine-et-Marne.

Dans le cadre de sa compétence traitement, le SIREDOM assure la collecte en apport volontaire du verre et des emballages sur certaines communes de son territoire.



Usine de valorisation énergétique et centre de tri du SIREDOM à Vert-le-Grand

L'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Les ordures ménagères résiduelles sont envoyées dans l'Unité de Valorisation Énergétique de Vert-le-Grand en Essonne. Les deux lignes d'incinération présentes sur le site sont chacune constituées d'une chaudière pour la production de vapeur et d'une ligne de traitement des fumées. Ces lignes sont également composées de deux générateurs d'électricité.

La vapeur créée va permettre la production d'électricité tandis que la chaleur est injectée dans le réseau de chauffage urbain. Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CIDT) valorise ainsi les ordures ménagères en co-génération en produisant deux énergies renouvelables. Près de 112 Gwh d'énergie ont ainsi été produites en 2021 à partir de la vapeur issue de la combustion des déchets incinérés. Quant aux fumées, elles sont dépoussiérées, traitées et filtrées afin de capter les polluants présents.

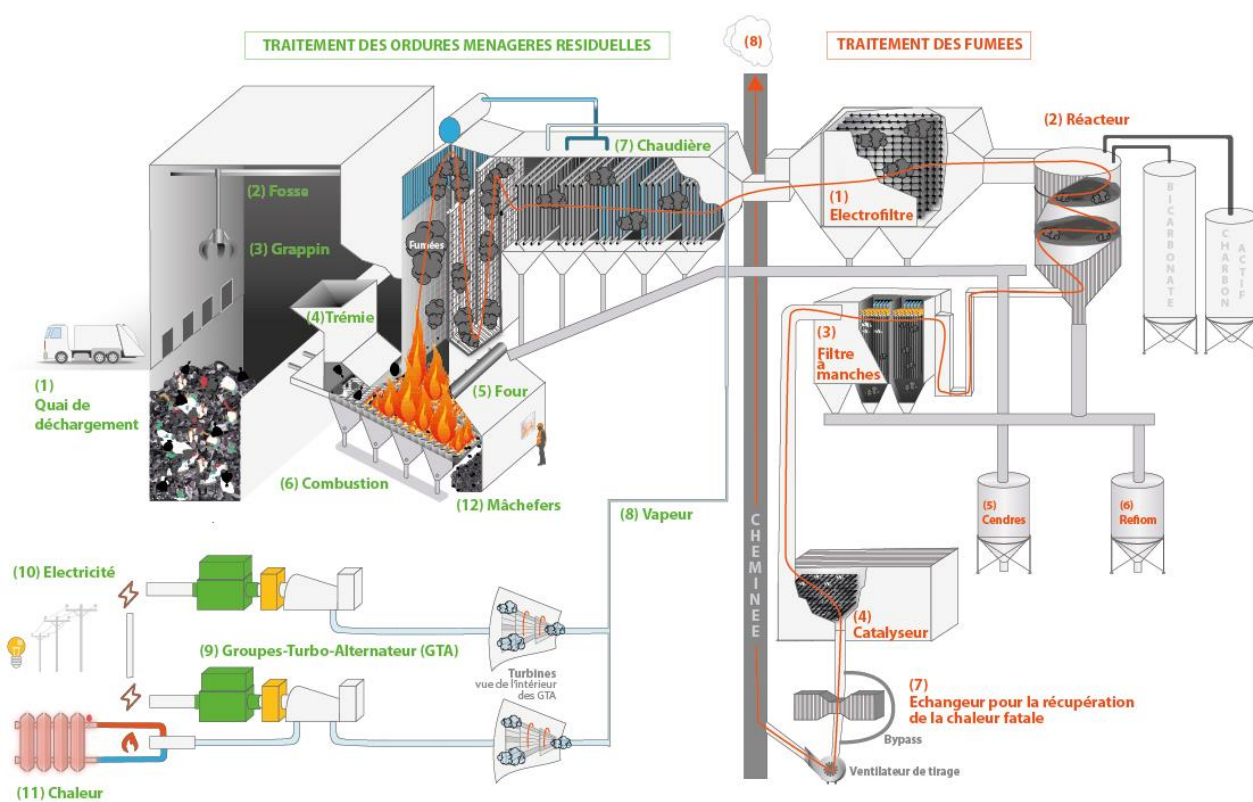


Illustration réalisée par Semardel pour le Siredom

LE CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS

Les deux chaînes de tri du CITD sont composées de nombreux éléments : des trieurs optiques, des cribles à disques (définer), des cribles balistiques, une griffe, des overband, des séparateurs de courant de Foucault, des trommels, des cabines de tri manuel par les opérateurs, un robot avec 2 bras articulés pour les refus de tri, des presses à balles et des presses à paquets. Ainsi, ce sont plus de 52 000 tonnes de matières valorisées en 2022, en 12 matières séparées (sur les 77 600 tonnes reçues).

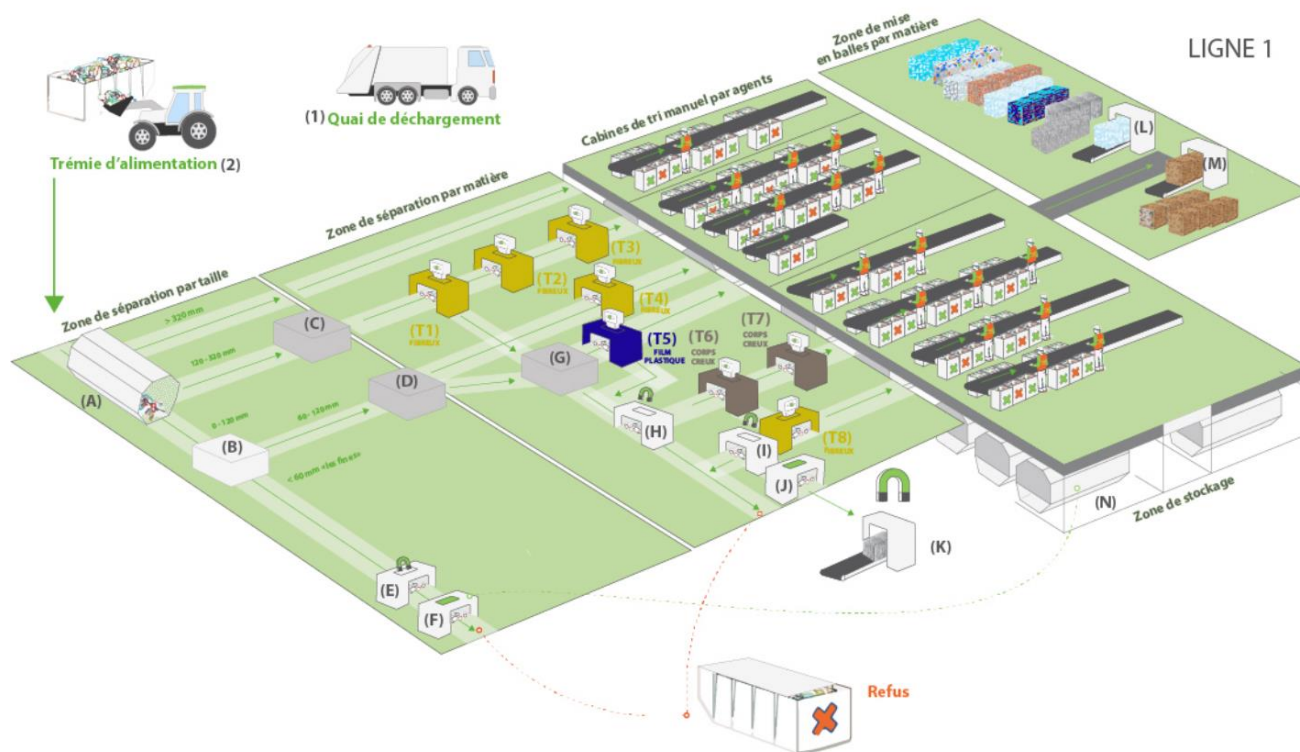


Illustration réalisée par Semardel pour le Siredom

LA PLATEFORME DE TRANSFERT DU VERRE

Les emballages en verre peuvent se recycler à l'infini s'ils ne sont pas trop mélangés avec d'autres matières. Attention cependant aux erreurs de tri, sont concernés uniquement les emballages en verre comme les bouteilles, pots, bocaux. Si de la vaisselle, dont la composition chimique diffère par la présence de céramique de celle du verre d'emballage, est mélangée aux emballages en verre, la qualité des nouveaux verres sera altérée et présentera des défauts non commercialisables.



LE SITE DE COMPOSTAGE

Une plateforme de valorisation organique est située sur l'Ecosite de Vert-le-Grand / Echarcon depuis 2004. Elle réceptionne près de 40 000 tonnes de déchets verts collectés auprès des collectivités, particuliers et entreprises.

Après broyage, les déchets verts sont constitués en tas (andains) afin d'entrer dans un processus contrôlé de dégradation, le compostage. La matière végétale est ainsi transformée en compost



Site de compostage de l'Ecosite de Vert-le-Grand / Echarcon

LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES AUTRES MATIÈRES

Valorisations possibles des autres matières :

	VALORISATION DES DECHETS
Gravats	Utilisation en remblai, bétons, terrassement
Ferrailles	Fabrication d'objets métalliques
Plâtre	Fabrication de plâtre
Cartons	Fabrication de cartons et papiers peints
Pneus	Fabrication de sols sportifs et revêtement de voirie
Meubles	Réemploi ou valorisable énergétique
Déchets électroniques	Réemploi ou valorisable matières
Huile	Fabrication d'huile ou valorisation énergétique

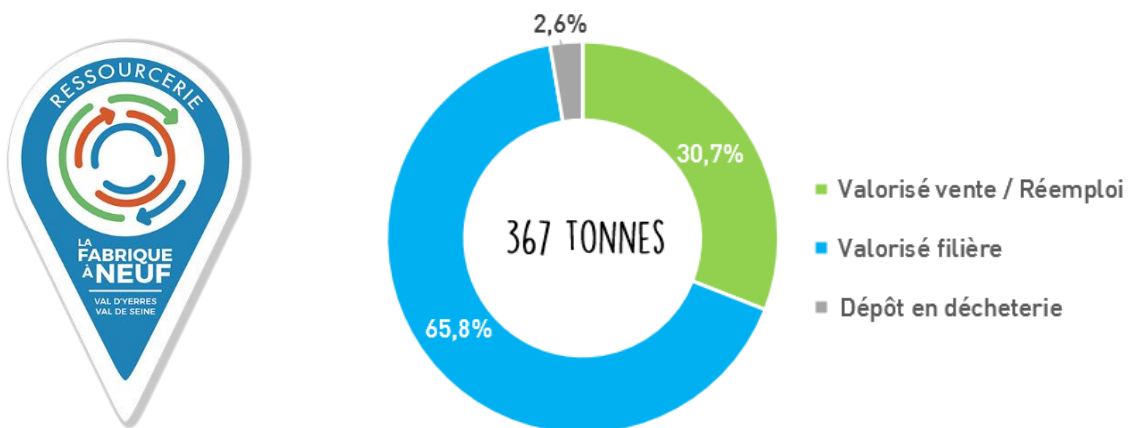
LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est un axe prioritaire des politiques publiques en matière d'environnement depuis les lois « Grenelle I et II ». Elle peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. Le principe de la prévention des déchets est que « le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ». Les politiques de prévention visent à renforcer des comportements responsables vis-à-vis de la consommation de biens et de services

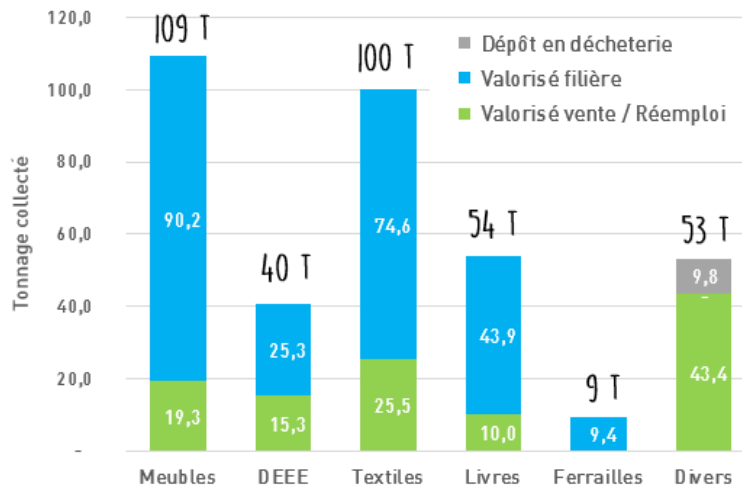


LE RÉEMPLOI DES OBJETS EN RESSOURCERIE

Une convention de partenariat a été signée avec la ressourcerie La Fabrique à Neuf de Montgeron. Des objectifs de valorisation des déchets et d'éducation à l'environnement, de sensibilisation au tri, de réduction des déchets, ont été fixés en contrepartie du versement d'un soutien financier annuel. Plus de 365 tonnes ont ainsi été collectées en 2023.



Plus de 97% des objets ont été valorisés ou réemployés ; 31% ont été orientés en boutique de revente, 66% valorisés dans les filières matières, bois, cartons, mobiliers, déchets d'équipements électriques et électroniques et seulement 2,6% sont mis en déchèterie.



Le projet « samedis du réemploi » a été lancé en 2021 pour augmenter le taux de réemploi en déchèterie en partenariat avec le SIREDOM et la ressourcerie La Fabrique à neuf à Montgeron. La ressourcerie est présente un samedi par mois en alternance à la déchèterie de Montgeron et de Vigneux-sur-Seine en vue de récupérer des objets en état de marche ou réparables. Le total collecté en 2023, toutes catégories confondues, est de 4 178 kg pour 216 apporteurs.

LE RÉEMPLOI DU TEXTILE

Durant le second semestre 2021, une convention a été signée avec Eco Textile en vue d'implanter des bornes textiles sur les communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine. De 17 bornes en 2021, leur nombre a augmenté à 27 en 2023. Ainsi, 107 tonnes ont été collectées :



- 60% sont réemployés : les textiles en parfait état sont revendus à petit prix sur le marché de l'occasion dans des friperies,
- 22% sont valorisés en chiffon d'essuyage industriel,
- 15% sont recyclés en effilochage et isolant, notamment pour les textiles en matière laineuse,
- 3% sont utilisés comme combustibles.

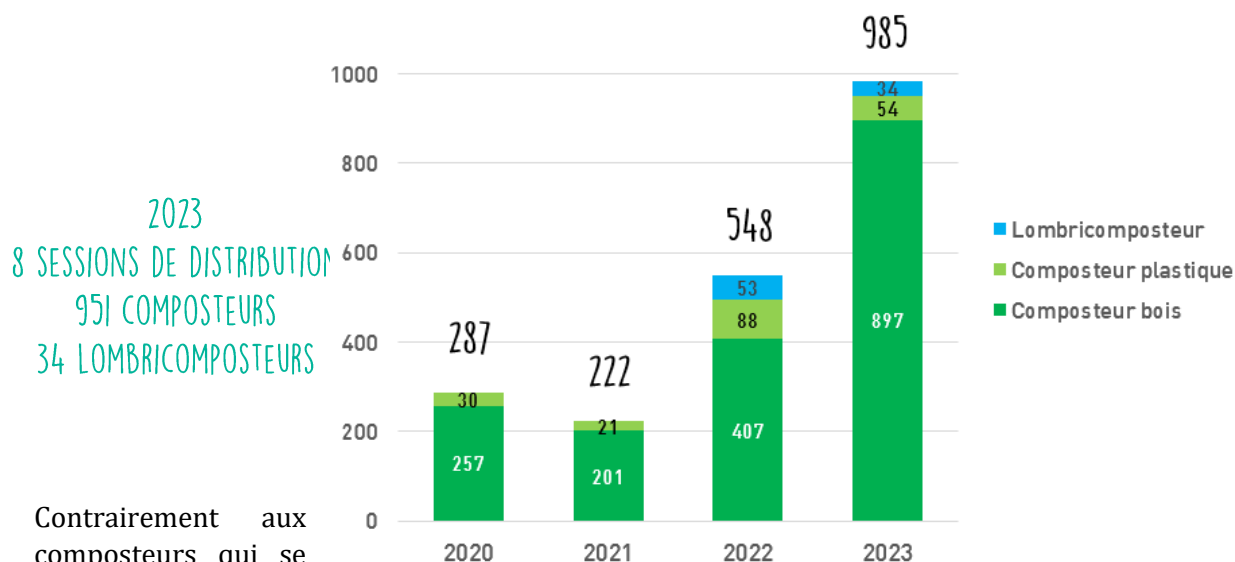
LE COMPOSTAGE

La distribution de composteurs et lombricomposteurs répond à l'obligation de généralisation du tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023 dans le cadre de la loi AGEC. L'article L. 541-1-1 du code de l'environnement définit les biodéchets comme : "Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires." Les biodéchets représentent environ 30% des déchets ménagers en France.

La Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine organise des distributions régulières de composteurs (bois et plastiques), de lombricomposteurs et de bioseaux depuis plusieurs années pour les habitants des communes de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine.



La demande de composteurs s'effectue en ligne via un formulaire, sur le site de la CAVYVS, dans la limite d'un composteur/lombricomposteur par foyer. Un accusé réception de la demande est envoyé ainsi qu'une convocation à une session de distribution dès que la date est fixée. Le délai entre la demande et la distribution dépend des stocks, des délais de livraisons et de l'organisation des sessions de distribution.



Contrairement aux composteurs qui se mettent en contact direct avec la terre, un lombricomposteur peut être installé sur un balcon et convient donc aux usagers qui résident en appartement.

Depuis le passage à la gratuité des composteurs et lombricomposteurs, on remarque une nette augmentation des demandes.

En 2023, ce sont 12 % des pavillons des trois communes qui sont équipés par des composteurs distribués par la Communauté d'agglomération.

Selon les données de l'ADEME, grâce aux 2000 composteurs distribués depuis 2020, la quantité de biodéchets détournés en 2023 serait de 360 tonnes.



LA COLLECTE DES BIODÉCHETS DANS LES CANTINES SCOLAIRES

Le 28 juin 2022, un contrat d'une durée d'un an a été signé avec « Les Alchimistes » pour la collecte et le traitement par compostage des biodéchets provenant des cantines scolaires du territoire. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre des obligations de mise en œuvre de solutions de collecte des biodéchets des gros producteurs d'ici 2023. Ainsi, la collecte des biodéchets est mise en place dans 27 écoles : 10 sur Draveil, 6 sur Montgeron et 11 sur Vigneux-sur-Seine.

Sur l'année scolaire 2022-2023, plus de 80 tonnes de biodéchets ont été collectées, permettant ainsi de produire environ 15 tonnes de compost.

83 TONNES DE BIODÉCHETS COLLECTÉS → 15 TONNES DE COMPOST PRODUIT

Ce compost est utilisé pour des projets d'agriculture urbaine, de création de jardins ou pour les plantes des citadins.

Une évaluation de la qualité du tri de 1 à 3 étoiles est mise en place selon la quantité d'items indésirables (verre, plastique, métal, porcelaine...). Depuis le début de l'expérimentation, le tri *** correspond à **87,4%** des collectes de biodéchets.

Les résultats obtenus sur l'année scolaire 2022-2023 sont encourageants. Cette expérimentation est renouvelée sur l'année scolaire 2023-2024.

LA COMMUNICATION

Distribution des calendriers

Chaque année, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine distribue aux habitants de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine un calendrier des collectes.

Les calendriers sont adaptés en fonction de des villes et des secteurs concernés. Les dates des passages pour chaque flux y sont indiquées ainsi que les consignes de tri. On y trouve également des informations sur le service des encombrants, la distribution de composteurs, les bornes textiles, les éco-centres et la ressourcerie.



Média et presse

Au cours de l'année 2023, de nombreux articles sont parus sur le site internet de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine au sujet de la distribution des calendriers, des événements relatifs à la gestion et la sensibilisation des déchets notamment ceux organisés par la Maison de l'Environnement et enfin sur les déchèteries et les samedis du réemploi.

Outils de communication

La gestion des déchets et ces enjeux nationaux, régionaux et territoriaux en termes de prévention de valorisation nécessitent de communiquer et sensibiliser sur ces thématiques le plus largement.

Le service Gestion des déchets et Economie circulaire, en partenariat avec le service Communication, travaillent sur l'élaboration d'outils afin :

- De proposer une communication « déchets » à l'échelle du territoire de Draveil, Vigneux-sur-Seine, Montgeron avec une homogénéité et une identité visuelle ;
- La diffuser et la promouvoir pour qu'elle soit visible et harmonisée sur tout le territoire (bailleurs, locaux, ...) et qu'elle influe sur les comportements.



LA JOURNÉE VERTE ET BLEUE 2023

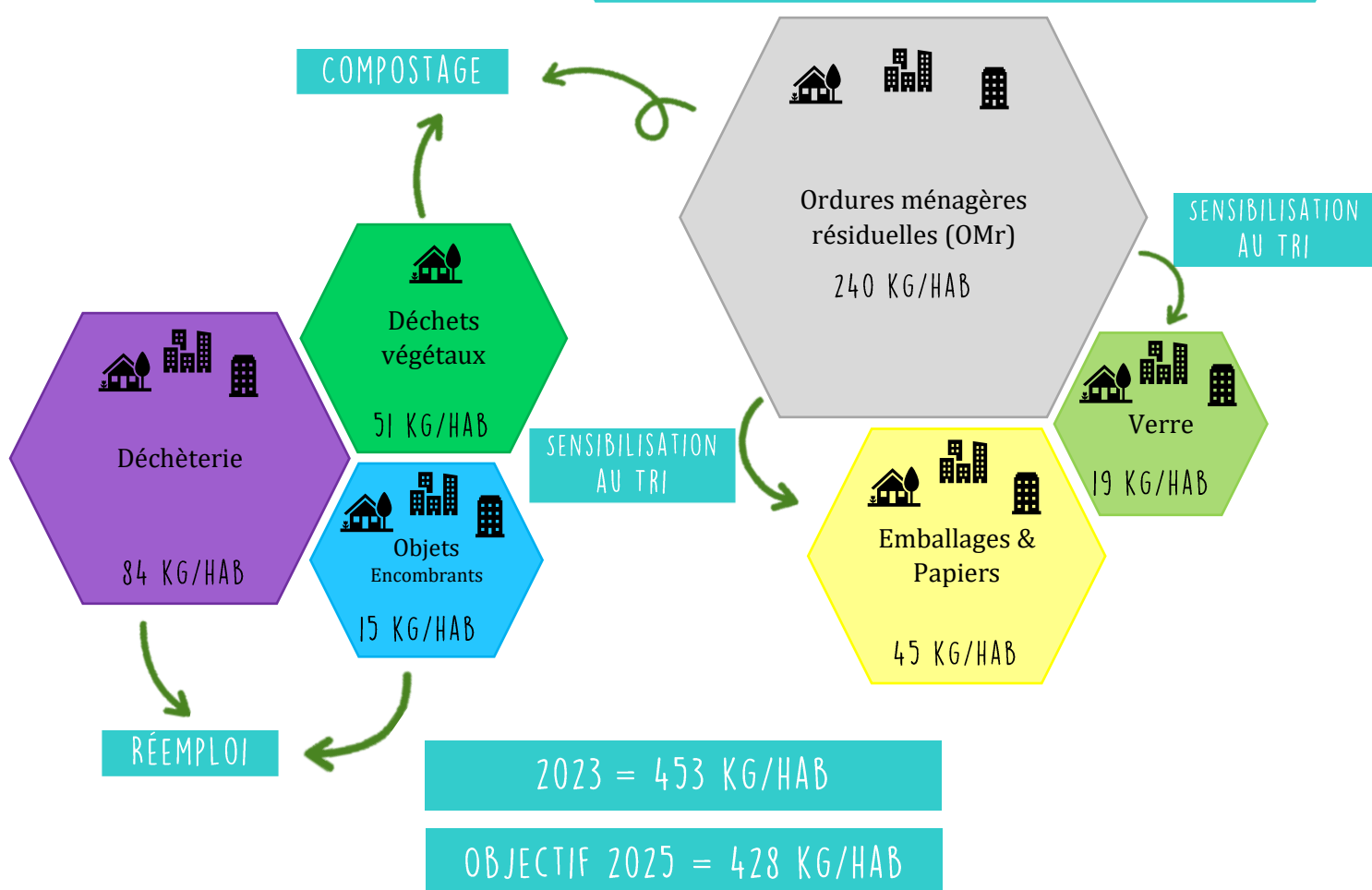
Lors de la Journée Verte et Bleue du 2 juillet 2023, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine a proposé une animation de sensibilisation sur le compostage. Cette journée était aussi l'occasion de promouvoir la distribution des composteurs aux habitants du territoire et de sensibiliser au tri des déchets. Ces informations sont également disponibles sur le site internet et les réseaux sociaux de la CAVYVS et auprès des mairies des communes concernées.

BILAN DU DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

DÉCHETS OCCASIONNELS

ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES



COMPOSTAGE DOMESTIQUE

=

360 TONNES

COLLECTE DES BIODÉCHETS

=

83 TONNES

RÉEMPLOI EN RESSOURCERIE

=

367 TONNES

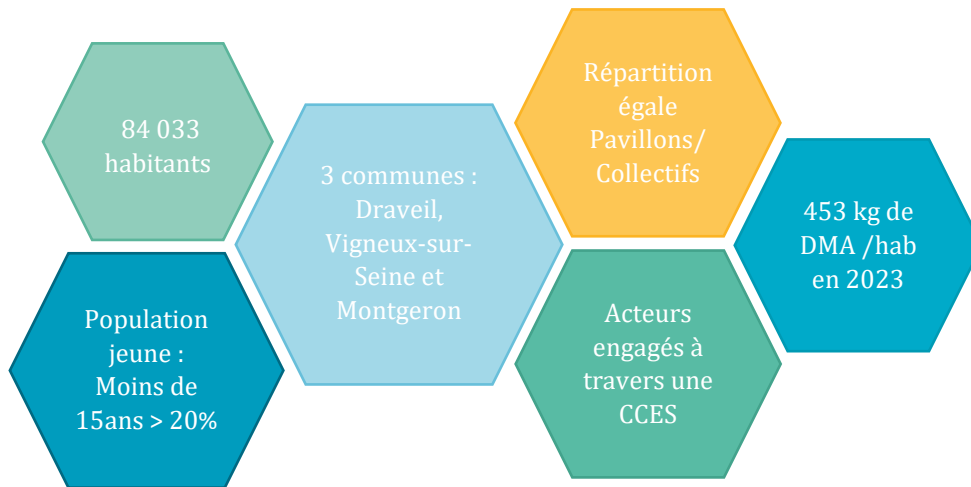
RÉEMPLOI DU TEXTILE

=

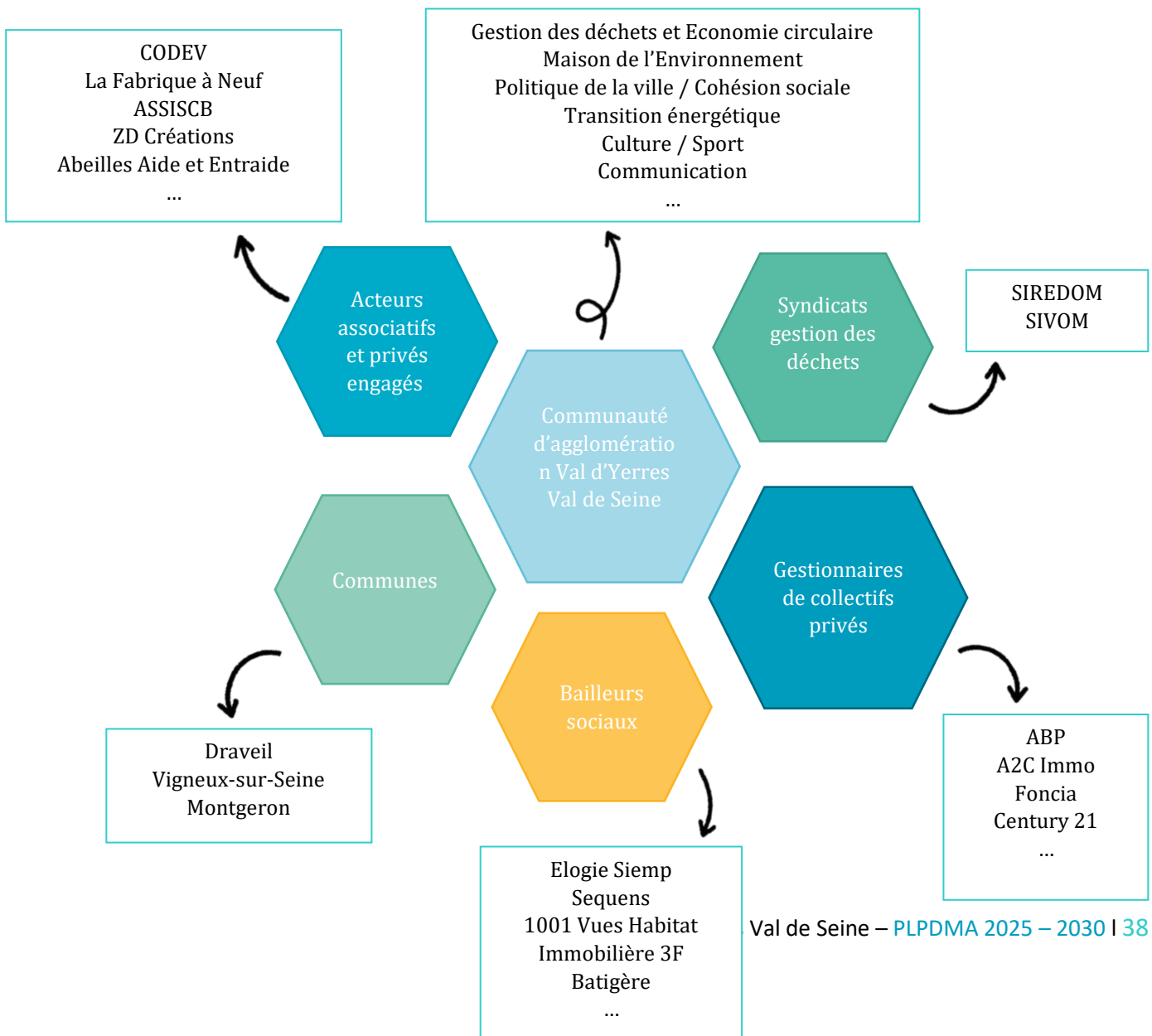
107 TONNES

= 917 TONNES DE DÉCHETS DÉTOURNÉS = 11 KG/HAB EN 2023

LE TERRITOIRE



LES ACTEURS DU TERRITOIRE



MEMBRES DE LA CCES

Présidente de la CCES	Vice-Présidente chargée de la transition énergétique	Madame Sylvie CARILLON
Acteurs engagés du territoire	Conseil de Développement du Val d'Yerres Val de Seine	Monsieur François PERNETTE
	Ressourcerie La Fabrique à Neuf	Monsieur Cyril HENRY
	Visière solidaire	Madame Mélissa VALLEE
	Abeille Aide & Entraide	Madame Gwenaëlle DUCHEMIN
	Association des familles	Madame Danielle PRYLECKI
	Association ASSISCB	Madame Aurélie GATINEAU
	ZD Créations	Madame Isabelle DELABARRE
	Bailleurs sociaux	Elogie Siemp
Sequens / APES		Madame Eva FLEURET
1001 Vies Habitat		Madame Déborah MOUANJO
Immobilière 3F		Monsieur Farid AMRANE
Batigère		Madame Cinthya GODARD
Gestionnaires de collectifs privés	ABP	Monsieur Marc MICHELINI
Communes	Ville de Draveil	Madame Anne-Marie JOURDANNEAU FORT
		Madame Claire MALBERNARD
	Ville de Montgeron	Madame Gaelle HELAINE
		Madame Isabelle MICHEL LE PERU
	Ville de Vigneux-sur-Seine	Monsieur René REAL
Monsieur Philippe PESLIER		
Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de seine	DGA Développement Territorial	Monsieur Stéphane SARKISSIAN
	Direction de la Transition Ecologique	Madame Sara KRONGELB
	Maison de l'Environnement	Monsieur Pablo CARRION
	Transition énergétique	Monsieur Eric ANSELMET
	Secrétaire générale	Madame Catherine BONNEAU
	Politique de la ville / Cohésion sociale	Madame Maite RODRIGUEZ
		Monsieur Riadh MERGHEM
	Equipements sportifs	Monsieur Jérémy CABOCHE
	Culture	Madame Céline MAURS
	Prospectives et mobilités	Monsieur Pierre NADAL
	Communication	Madame Aurélie PAPON
	Développement économique	Monsieur Romain GOYAT
Madame Manon SIGOT		
Gestion des déchets et économie circulaire	Monsieur Emmanuel LE CALVEZ	
Syndicats en charge de la gestion des déchets	SIREDOM	Monsieur Florent PERVEZ
	SIVOM de la vallée de l'Yerres et des Sénarts	Monsieur Frédéric HERNANDEZ

LE PLPDMA

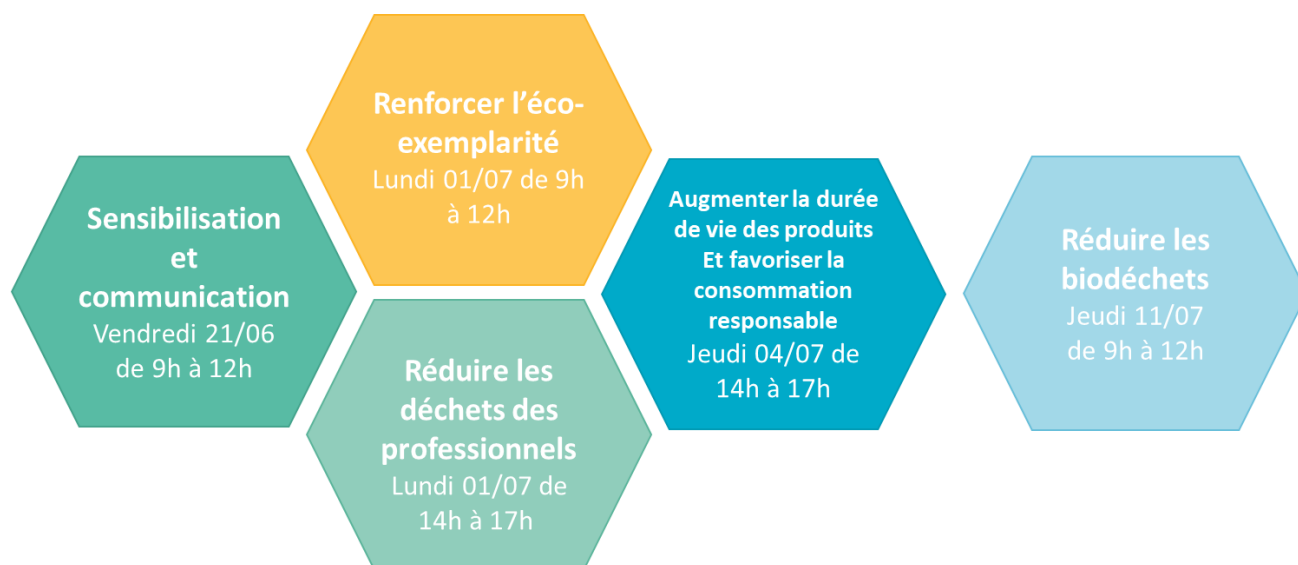
UN PLAN PLURIANNUEL ÉLABORÉ EN CONCERTATION

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des acteurs de la CCES ainsi que des ateliers de concertation réalisés sur le territoire.

5 ateliers thématiques ont été réalisés sur le territoire en juin et juillet 2024 pour faire émerger des idées d'action à intégrer au plan.



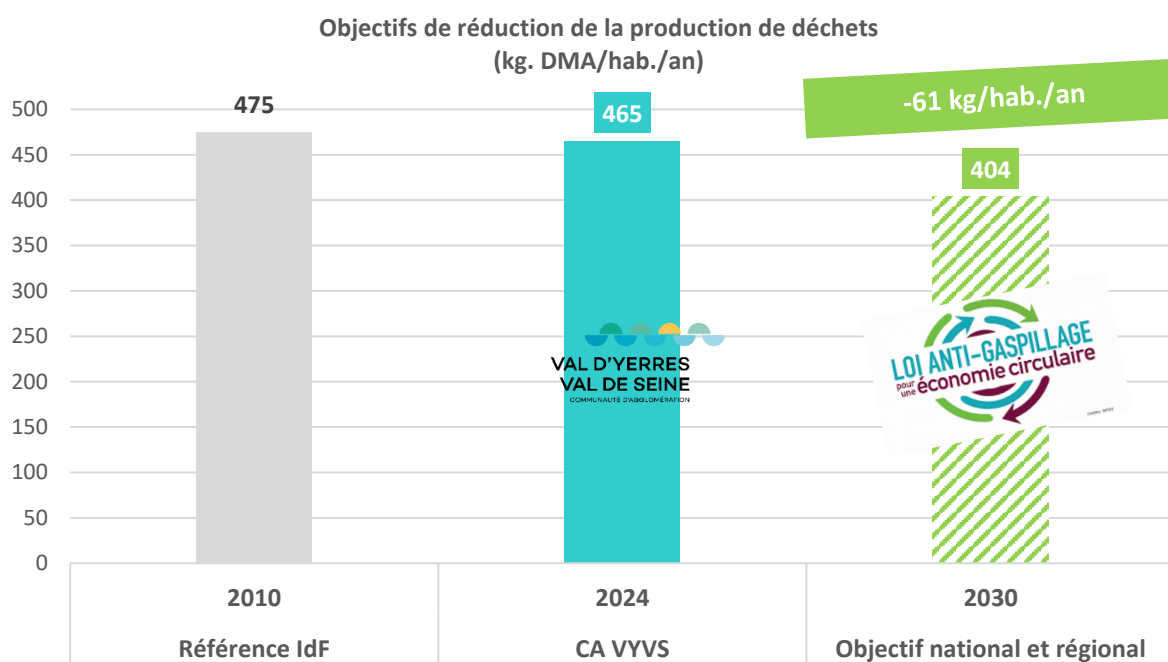
Ces groupes de travail ont permis de faire ressortir 25 actions et 80 sous-actions ! Parmi ces propositions, les actions jugées prioritaires ont été intégrées au plan d'actions.

QUELS OBJECTIFS POUR LE PLPDMA DE LA CAVYVS ?

Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA doivent respecter les objectifs nationaux et régionaux définis d'une part par la loi AGECE et par le PRPGD de la Région Ile-de-France.

Loi TECV	Réduire de 10% les DMA en 2020 par rapport à 2010
Loi AGECE	Réduire de 15% les DMA produits par habitant d'ici 2030 par rapport à 2010
PRPGD Ile-de-France	Atteindre une réduction des DMA de 10% en 2025 par rapport à 2010 et au-delà en 2031 Valeur de référence : 475 kg/hab./an en 2010 en Ile-de-France

Ces objectifs ont été appliqués au ratio de référence 2010 pour la région² et sont présentés dans le graphique ci-dessous :



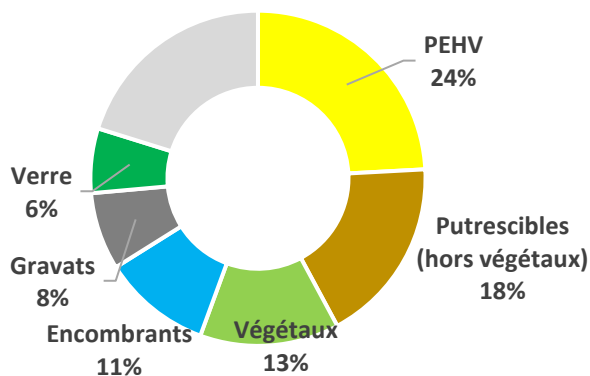
LA CAVYVS DEVRA ATTEINDRE 404 KG/HAB. DE DMA FIN 2030 POUR RESPECTER L'OBJECTIF DE PRÉVENTION INTRODUIT DANS LA LOI AGECE REPRIS DANS LE PRPGD DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE.

² Donnée 2010 non disponible pour la CA VYVS.

LES GISEMENTS D'ÉVITEMENTS PRIORITAIRES

La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les catégories de déchets produits sur lesquels il est possible d'agir. Les gisements présentés sont tous mode de collecte confondu et non distingués en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.).

Les flux de déchets présents dans les DMA
répartition au poids



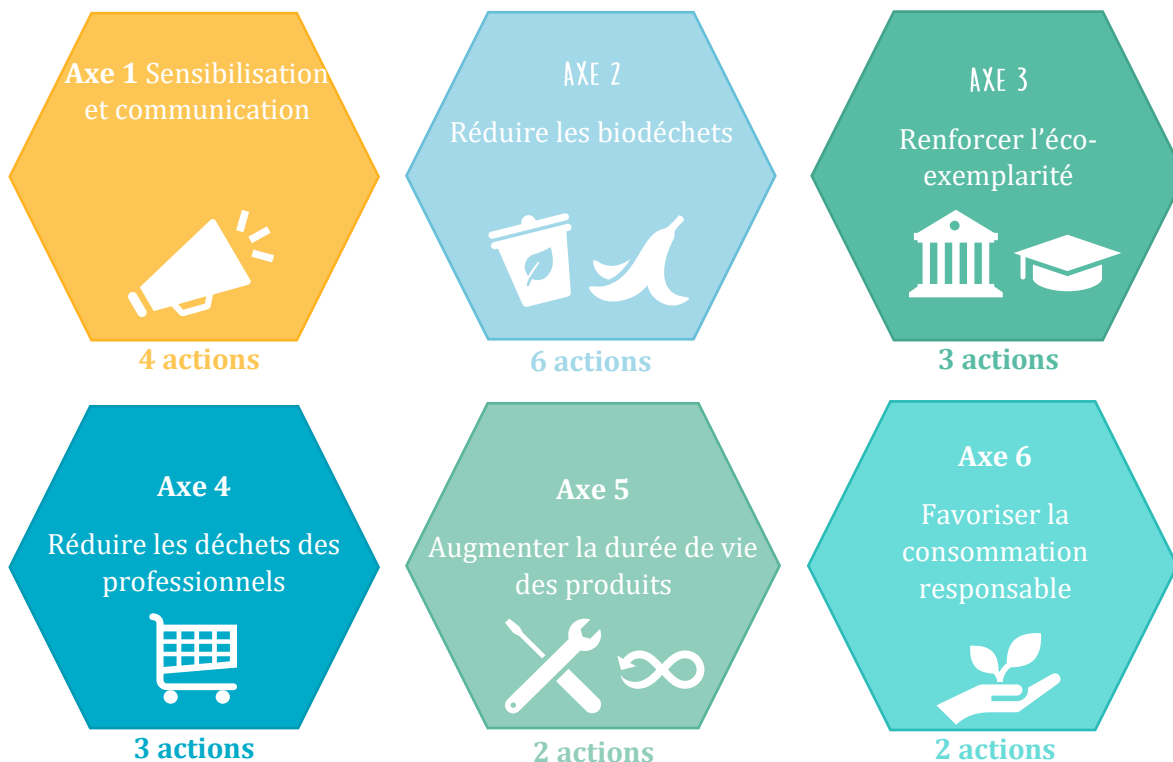
La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- L'ampleur du gisement lui-même ;
- Son degré d'exploitation déjà acquis ;
- Sa facilité et les opportunités d'exploitation ;
- Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement ;
- L'obligation légale ou contractuelle.

Les 6 flux les plus collectés représentent 80 % des DMA !

LE PLAN D' ACTIONS

Le plan d'action est composé de 6 axes et 20 actions :



Axe 1 : Sensibilisation et communication

- 1 Créer des supports de communication
- 2 Assurer une communication/sensibilisation de proximité
- 3 Mettre en valeur les acteurs et les actions existantes, diffuser la communication
- 4 Rechercher et mobiliser des partenaires

Axe 2 : Réduire les biodéchets

- 5 Créer une synergie territoriale autour du sujet des biodéchets
- 6 Accompagner les usagers dans la réduction des biodéchets
- 7 Lutter contre le gaspillage alimentaire
- 8 Conforter la pratique du compostage
- 9 Initier la création de cafés compost sur le territoire
- 10 Proposer aux usagers le prêt d'outils de jardinage

Axe 3 : Renforcer l'éco-exemplarité

- 11 Renforcer l'éco-exemplarité des administrations
- 12 Renforcer l'éco-exemplarité dans les écoles
- 13 Renforcer l'éco-exemplarité des équipements intercommunaux

Axe 4 : Réduire les déchets des professionnels

- 14 Informer les professionnels sur les solutions de gestion de leurs déchets existantes
- 15 Mettre en place des contraintes pour faire évoluer les habitudes
- 16 Accompagner au déploiement de solutions

Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits

- 17 Soutenir la création de lieux/événements de réparation
- 18 Soutenir la création d'événements de convivialité autour du réemploi

Axe 6 : Favoriser la consommation responsable

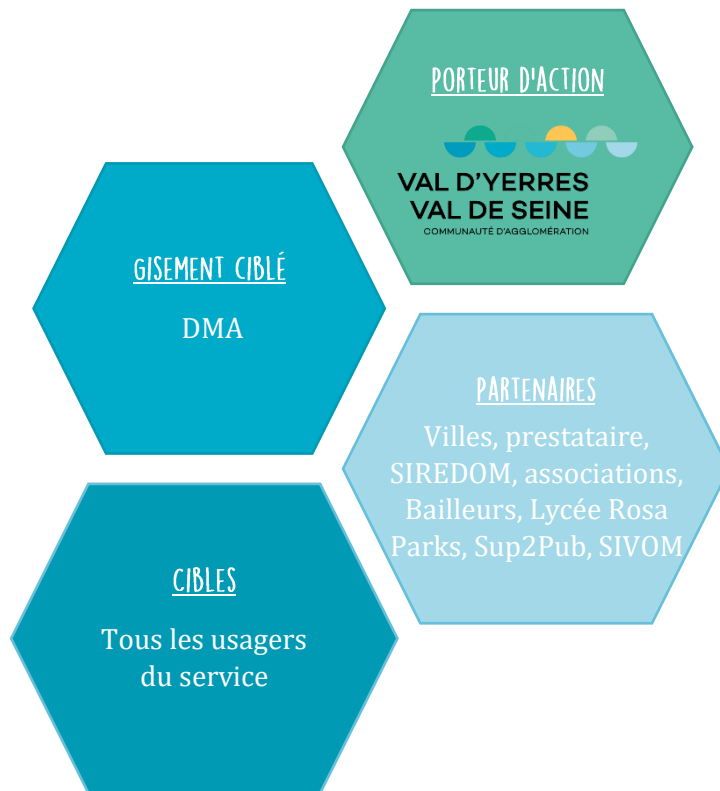
- 19 Sensibiliser les habitants du territoire à la consommation responsable
- 20 Encourager les démarches de consommation responsable



AXE I : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Communiquer auprès des différents usagers et les sensibiliser à la réduction des déchets est indispensable pour atteindre les objectifs fixés par le PLPDMA. Pour cela, la CAVYVS prévoit de créer de nouveaux supports de communication et d'organiser des événements de proximité, mais aussi de mettre en valeur les ressources et acteurs existants sur le territoire. Le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt permettra de mobiliser les acteurs du territoire et soutenir à la création de nouveaux projets !

1.1	Créer des supports de communication
1.2	Assurer une communication/sensibilisation de proximité
1.3	Mettre en valeur les acteurs et les actions existantes, diffuser la communication
1.4	Rechercher et mobiliser des partenaires

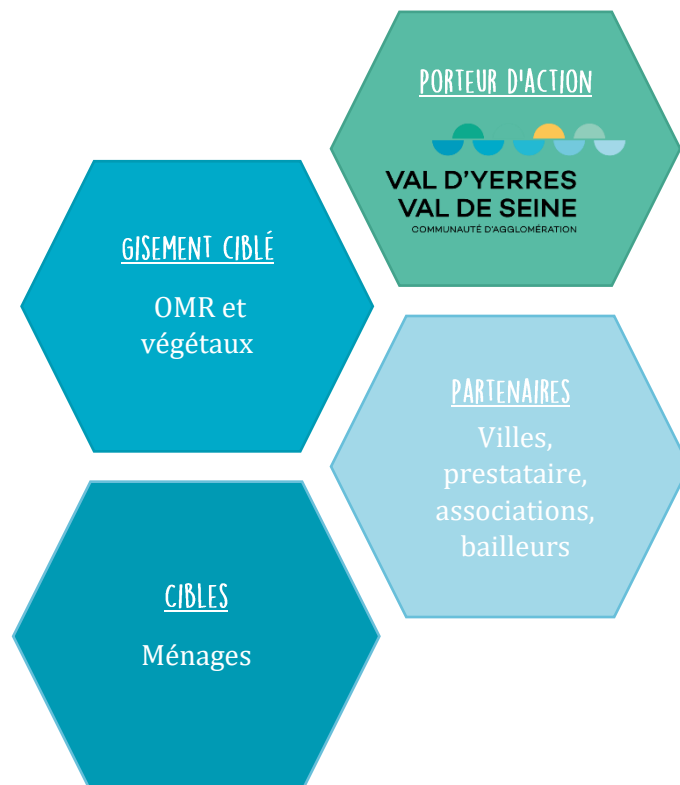




AXE 2 : RÉDUIRE LES BIODÉCHETS : DÉCHETS VERTS ET DÉCHETS ALIMENTAIRES

Les biodéchets représentent environ un tiers de notre poubelle grise, or des bonnes pratiques du quotidien permettent de les éviter. La CAVYVS souhaite donc accompagner les habitants de son territoire en leur fournissant l'information et les outils nécessaires pour la réduction de ces déchets (création de supports pédagogiques, subvention d'ateliers pratiques, lutte contre le gaspillage alimentaire, fourniture de composteurs, accompagnement à la création de café compost, etc.).

2.1	Créer une synergie territoriale autour du sujet des biodéchets
2.2	Accompagner les usagers dans la réduction des biodéchets
2.3	Lutter contre le gaspillage alimentaire
2.4	Conforter la pratique du compostage
2.5	Initier la création de cafés compost sur le territoire
2.6	Proposer aux usagers le prêt d'outils de jardinage

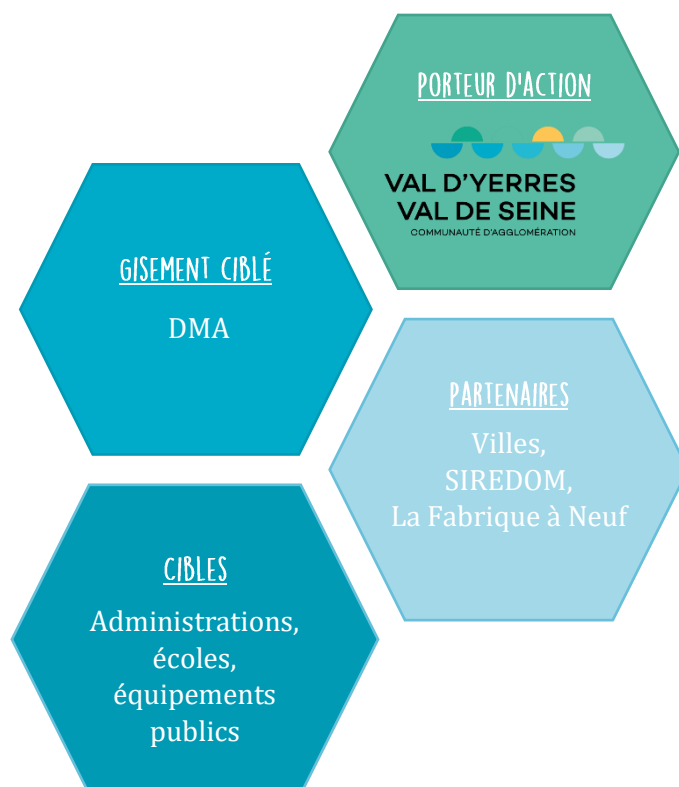




AXE 3 : RENFORCER L'ÉCO EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION

Les établissements publics du territoire se doivent d'être exemplaire en matière de prévention et réduction des déchets : cela concerne les administrations du territoire, les écoles ainsi que les équipements intercommunaux. Le PLPDMA cible notamment la question du gaspillage alimentaire au sein des écoles, mais prévoit aussi d'assurer une formation de l'ensemble des élus et agents de la CAVYVS à la prévention des déchets.

3.1	Renforcer l'éco-exemplarité des administrations
3.2	Renforcer l'éco-exemplarité dans les écoles
3.3	Renforcer l'éco-exemplarité des équipements intercommunaux

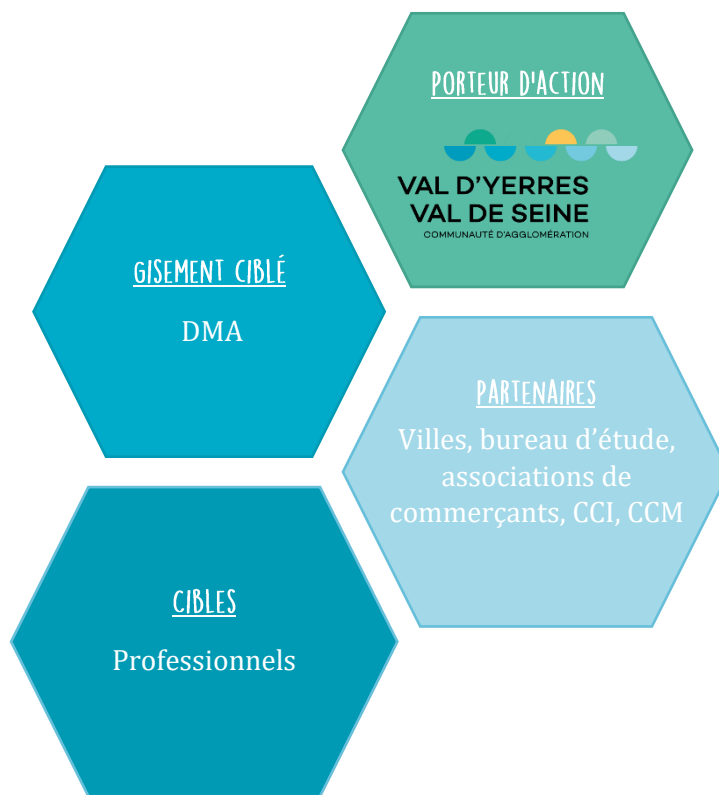




AXE 4 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

L'activité des professionnels représente environ 20% de la production de déchets de la CAVYVS (moyenne nationale). Instaurer des contraintes techniques permet de réduire les volumes produits, mais c'est surtout en accompagnant les professionnels (grâce à une communication sur leurs obligations, sur les solutions qu'ils leurs sont possibles de mettre en place, etc.) que la CAVYVS souhaite agir.

4.1	Informers les professionnels sur les solutions de gestion de leurs déchets existantes
4.2	Mettre en place des contraintes pour faire évoluer les habitudes
4.3	Accompagner au déploiement de solutions

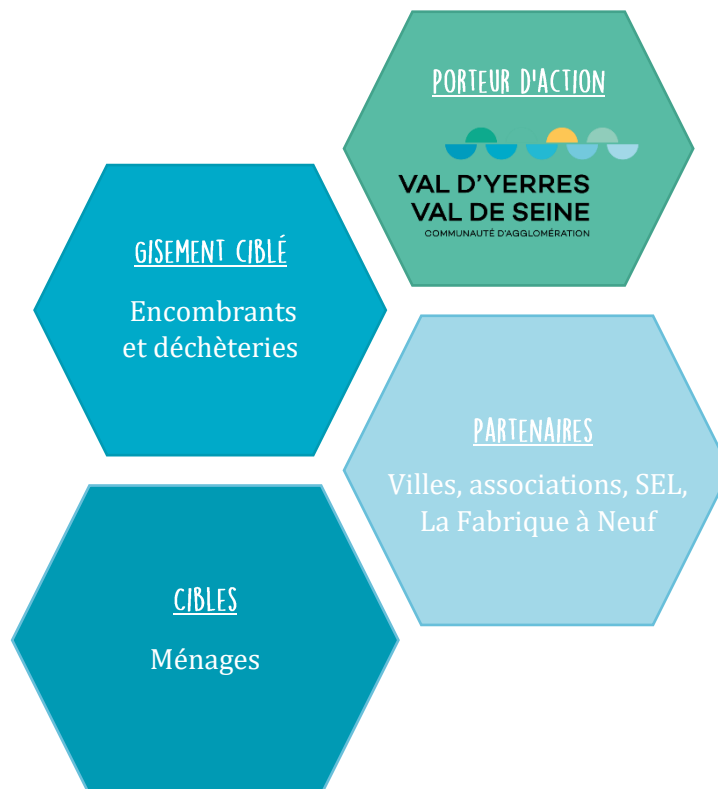




AXE 5 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS

Augmenter la durée de vie d'un produit permet de prolonger son usage, et ainsi retarder voire éviter que celui-ci ne devienne un déchet. Pour épauler les acteurs du territoire souhaitant s'engager dans cette démarche, le plan d'action prévoit des soutiens sous forme d'accompagnement à la création de lieux ou d'évènements de réparation (Repair Cafés, ateliers de réparation), mais aussi d'évènements de convivialité autour du réemploi (évènements artistiques, brocantes).

5.1	Soutenir la création de lieux/évènements de réparation
5.2	Soutenir la création d'évènements de convivialité autour du réemploi

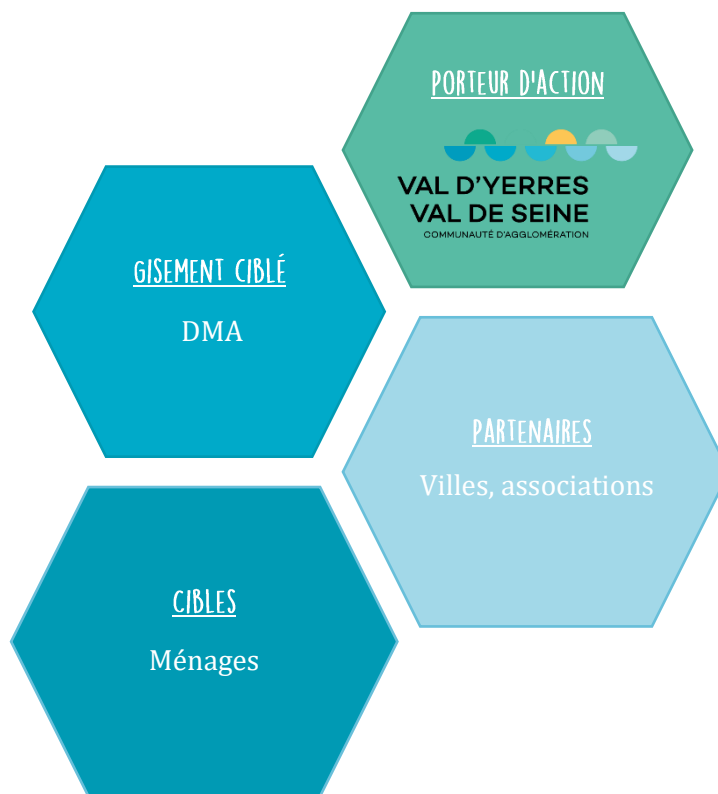




AXE 6 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

La consommation responsable est une démarche intégrant des considérations environnementales, sociales et économiques dans les choix de consommation. La CAVYVS souhaite sensibiliser ses habitants à cette pratique notamment par la subvention et l'organisation d'ateliers et événements (Upcycling, défis Familles zéro déchet, etc). La CAVYVS prévoit également de proposer un soutien financier à l'achat de matériel « responsable ».

6.1	Sensibiliser les habitants du territoire à la consommation responsable
6.2	Encourager les démarches de consommation responsable



LE CALENDRIER

		Etat d'avancement des actions	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Axe 1 : Sensibilisation et communication								
1	Créer des supports de communication	En cours						
2	Assurer une communication/sensibilisation de proximité	Non débutée						
3	Mettre en valeur les acteurs et les actions existantes, diffuser la communication	Non débutée						
4	Rechercher et mobiliser des partenaires	Non débutée						
Axe 2 : Réduire les biodéchets								
5	Créer une synergie territoriale autour du sujet des biodéchets	Non débutée						
6	Accompagner les usagers dans la réduction des biodéchets	Non débutée						
7	Lutter contre le gaspillage alimentaire	Non débutée						
8	Conforter la pratique du compostage	En cours						
9	Initier la création de cafés compost sur le territoire	Non débutée						
10	Proposer aux usagers le prêt d'outils de jardinage	Non débutée						
Axe 3 : Renforcer l'éco-exemplarité								
11	Renforcer l'éco-exemplarité des administrations	Non débutée						
12	Renforcer l'éco-exemplarité dans les écoles	Non débutée						
13	Renforcer l'éco-exemplarité des équipements intercommunaux	Non débutée						
Axe 4 : Réduire les déchets des professionnels								
14	Informers les professionnels sur les solutions de gestion de leurs déchets existantes	Non débutée						
15	Mettre en place des contraintes pour faire évoluer les habitudes	Non débutée						
16	Accompagner au déploiement de solutions	Non débutée						
Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits								
17	Soutenir la création de lieux/événements de réparation	Non débutée						
18	Soutenir la création d'évènements de convivialité autour du réemploi	Non débutée						
Axe 6 : Favoriser la consommation responsable								
19	Sensibiliser les habitants du territoire à la consommation responsable	Non débutée						
20	Encourager les démarches de consommation responsable	Non débutée						

LE BILAN DU PLPDMA

Les moyens mobilisés

Les moyens mobilisés **par axe, en moyenne sur les 6 ans**, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

	Gisement détourné – 2030	Moyens humains Moyenne sur 6 ans	Moyens financiers Moyenne sur 6 ans
Axe 1 : Sensibilisation et communication	- 15 kg/hab	0,1 ETP	194 k€
Axe 2 : Réduire les biodéchets	- 21 kg/hab	0,6 ETP	201 k€
Axe 3 : Renforcer l'éco-exemplarité	- 1 kg/hab	0,2 ETP	180 k€
Axe 4 : Réduire les déchets des professionnels	- 11 kg/hab	0,1 ETP	73 k€
Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits	- 5 kg/hab	0,1 ETP	- k€
Axe 6 : Favoriser la consommation responsable	- 6 kg/hab	0,4 ETP	143 k€
Total des axes	- 60 kg/hab.	1,5 ETP/an	128 k€/an

Les moyens mobilisés **pour la globalité du plan, par année**, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Moyens humains nécessaires (en ETP)						Moyenne sur 6 ans
2025	2026	2027	2028	2029	2030	
1,2	1,2	1,6	1,7	1,6	1,6	1,5 ETP/an

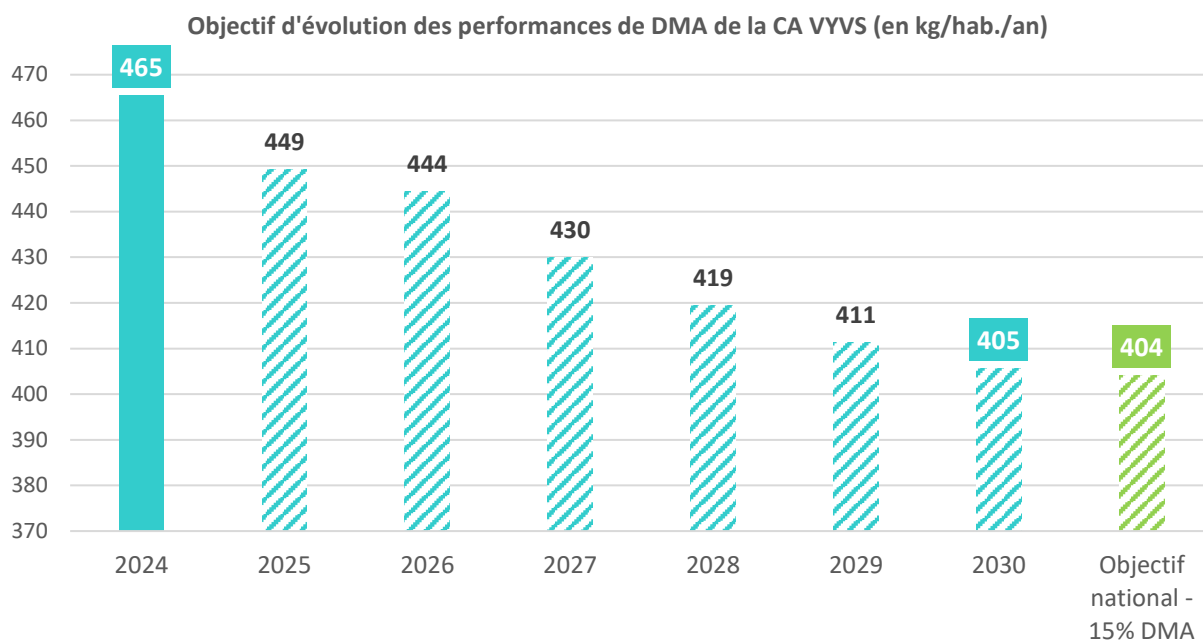
Soit **9 ETP** au total sur les 6 ans.

Moyens financiers nécessaires (€)						Moyenne Sur 6 ans
2025	2026	2027	2028	2029	2030	
84 k€	99 k€	148 k€	181 k€	128 k€	128 k€	128 k€/an

Soit **766 000 €** au total sur les 6 ans.

Les résultats attendus

Les résultats quantitatifs du PLPDMA doivent respecter l'objectif national défini par la loi AGEC de réduction de **15% des DMA entre 2010 et 2030**. Cet objectif, avec pour prise en compte les données régionales 2010 comme référence, est **de 404 kg/hab. en 2030**.



La réalisation de l'ensemble des actions du plan permettrait de s'approcher de l'objectif de réduction des DMA défini par la loi AGEC avec estimation de 405 kg/hab en 2030 à la fin du PLPDMA pour un objectif réglementaire de 404 kg/hab en 2030.

Le synoptique présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte de la CAVYVS.

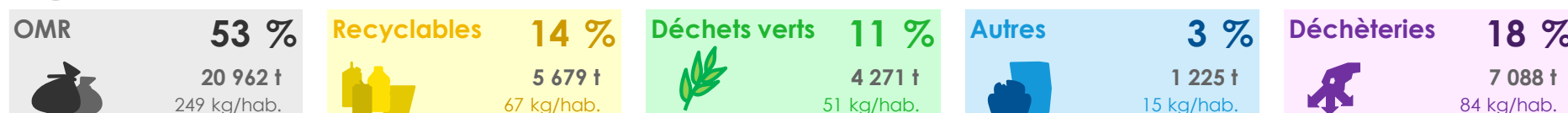
Synoptique de PLPDMA

2024 - 2030

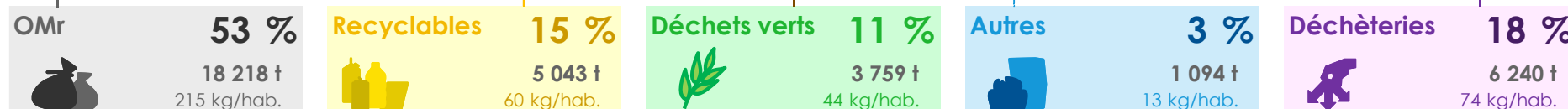


Quantité totale de déchets : **39225 tonnes - 465 kg/hab.**

2024



PLPDMA



2030

Quantité totale de déchets : **34354 tonnes - 405 kg/hab.**

LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, associations, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- **Veiller au respect du Plan ;**
- **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés de près ou de loin par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour assurer ce suivi. Il est indispensable à la réussite du Plan d'être en mesure d'identifier les acteurs clés qui pourront être régulièrement sollicités, notamment parmi :

- Les **associations** du territoire, qui peuvent être mobilisées pour leurs différentes actions et retours d'expériences mais également en qualité de relais auprès des citoyens ;
- Les **Villes** de Draveil, Montgeron et Vigneux ;
- Le **SIREDOM**, syndicat de traitement auquel adhère la CAVYVS ;

Il est judicieux par ailleurs selon les thématiques de faire appel à d'autres acteurs, dont les compétences particulières, la perception du territoire, et/ou les connaissances en prévention et gestion des déchets peuvent représenter de forts atouts. Il s'agit entre autres :

- Des **baillleurs sociaux et gestionnaires** de copropriété, acteurs pouvant relayer les messages et actions auprès des ménages résidents en habitat collectif ;
- Des **bureaux d'étude** pour accompagner la CA dans ses projets d'évolution du service ;
- Des **prestataires extérieurs** pour la réalisation de formation ou d'atelier sur la prévention ;
- Des **étudiants et scolaires** des différents établissements du territoire, avec lesquels il est possible d'établir des partenariats pour la réalisation de projets ;
- Des **chambres consulaires et syndicats des professionnels**, notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;
- Des différents **éco-organismes** et leur représentant local ;
- De la **Région**, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;
- De **l'ADEME**, dont la connaissance et le retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale permettront d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire.

Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de 10 indicateurs :

- Quantité et évolution des tonnages et performances de **DMA** ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances **d'OMR** ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances en **déchèteries**, par flux ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances de **déchets alimentaires évités grâce à la réduction du gaspillage alimentaire** ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances de **déchets alimentaires évités grâce au compostage** ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances **d'objets réemployés** en Recyclerie ;
- Quantité et évolution des tonnages et performances **d'objets réparés** lors d'ateliers ;
- Pourcentage **d'usagers indiquant connaître la notion de prévention** des déchets ou ayant mis en place des actions (en % tous les 3 ans) ;
- Effectif de **l'équipe projet** du programme (ETP/an) ;
- **Dépenses engagées** ou Coût total du PLPDMA en € (par an).

Les actions seront quant à elles suivies grâce à des indicateurs spécifiques mentionnés dans les fiches actions, présentée en annexe de ce document.

ACRONYMES & DÉFINITIONS

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ASL : Associations Syndicales Libres

CAVYVS : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

CCES : Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

CIDT : Centre Intégré de Traitement des Déchets

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Loi AGECE : loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire

Loi TECV : loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte

PNPD : Plan National de Prévention des Déchets

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PRPGD : Programme Régional de Prévention et de gestion des déchets


OMA : Ordures Ménagères et Assimilées

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles


SIREDOM : Syndicat pour l'Innovation, le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères

ANNEXE I : FICHES ACTIONS


AXE I : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Axe 1	Action 1.1 – Créer des supports de communication		Cible : DMA			
Public ciblé	Tous les usagers		Porteur du projet : 			
Partenaires mobilisés	Villes, prestataire externe, SIREDOM, SIVOM, étudiants (Lycée Rosa Parks (section cinéma), Sup2Pub)					
Objectifs	Créer une charte graphique propre à la CA VYVS et multiplier les supports de communication					
Potentiel de réduction	4,7 kg/hab./an					
Etapas clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Création d'une charte graphique de l'Agglomération						
Publication d'articles sur la thématique déchets dans les bulletins municipaux et le magazine de l'Agglo						
Republication (sur le site de l'Agglomération, le magazine, etc.) de contenu (du SIREDOM, ADEME, éco-organisme, associations, etc.)						
Créer une vidéo explicative par an à poster sur le site de l'Agglo						
Indicateurs : objectifs visés						


	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	1,5	4,5	4,5	4,5	4,5	4,5
Moyens financiers (budget) en €	15 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Création d'une charte graphique	Oui					
Nombres d'articles et vidéos publiés (<i>tous supports confondus</i>) par an	3	4	4	4	4	4
Relaye de contenu	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de kg/hab. évités	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7	4,7

Axe 1	Action 1.2 – Assurer une communication/sensibilisation de proximité		Cible : DMA			
Public ciblé	Tous les usagers		Porteur du projet : 			
Partenaires mobilisés	Associations, Communes, Bailleurs, Prestataires externes					
Objectifs	<p># Organiser ou participer à des événements sur la thématique des Déchets et de la prévention, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Profitant des événements locaux (forum, etc.) et nationaux (ex : SERDD) - Intégrant la thématique Déchets à l'occasion d'autres événements, sortant du sujet Développement Durable/Environnement <p># Créer des évènements en pied d'immeuble ou à l'échelle de quartier</p>					
Potentiel de réduction	3,7 kg/hab./an					
Etapas clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Participation à des évènements avec l'animation de stands sur la prévention des Déchets (logistique et organisation par la CAVYVS, réalisation en prestation)						

Réalisation d'évènements en pied d'immeuble et de quartier (réalisation par les associations et communes aidées par la CAVYVS)						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	3	6	24	24	24	24
Moyens financiers (budget) en €	11 300 €	12 600 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €	13 800 €
Nombre d'évènements réalisés par an	2	4	4	4	4	4
Nombre de personnes sensibilisées lors de ces évènements par an	200	400	400	400	400	400
Nombre d'évènements réalisés par an en pied d'immeuble ou de quartier			6	6	6	6
Nombre de personnes sensibilisées en pied d'immeuble par an			300	300	300	300
Nombre de kg/hab. évités	0,2	0,7	1,4	2,2	3,0	3,7


Axe 1	Action 1.3 – Mettre en valeur les acteurs et les actions existantes, diffuser la communication	Cible : DMA
Public ciblé	Tous les usagers	Porteur du projet : 
Partenaires mobilisés	/	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réaliser un calendrier des actions de sensibilisation et communication organisées sur le territoire # Identifier des acteurs relais sur le territoire pour transmission des supports de communication réalisés aux usagers (ménages ou non ménages) : les bailleurs, les familles relais, la médiathèque, relais dans les communes, éco-délégués ... 	

	# Créer une liste de diffusion rassemblant les acteurs du territoire (pour une communication simultanée et coordonnée)					
Potentiel de réduction	7,0 kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Création d'un calendrier des actions de sensibilisation et communication organisées sur le territoire, la première année Mise à jour les années suivantes						
Recensement des acteurs relais de la communication sur le territoire						
Création d'une liste de diffusion rassemblant les acteurs relais recensés						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	4	2	9	3,5	3,5	3,5
Réalisation d'un calendrier des actions de communication	Oui	MAJ	MAJ	MAJ	MAJ	MAJ
Recensement des relais de la communication produite			Oui	MAJ	MAJ	Oui
Création d'une liste de diffusion rassemblant relais et acteurs			Oui	MAJ	MAJ	Oui
Nombre de kg/hab. évités	3,5	3,5	7,0	7,0	7,0	7,0


Axe 1	Action 1.4 – Rechercher et mobiliser des partenaires					Cible : DMA
Public ciblé	Tous les usagers					Porteur du projet : 
Partenaires mobilisés	/					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réaliser un recensement exhaustif des acteurs de la prévention sur le territoire pour diffusion aux usagers : acteurs de la réparation et du réemploi du territoire, commerçants et autres acteurs "éco-responsables", etc. # Mobiliser les acteurs et soutenir les initiatives locales à travers la réalisation d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) 					
Potentiel de réduction	- kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recensement des acteurs de la prévention sur le territoire pour diffusion aux usagers, la première année Mise à jour les années suivantes						
Construction de l'APP : modalités, attentes, ...						
Communication sur l'AAP						
Réception et analyse des réponses à l'AAP, communication pour le projet gagnant						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	9	2	5	10	10	10
Réalisation d'un recensement des acteurs de la prévention sur le territoire	Oui	MAJ	MAJ	MAJ	MAJ	MAJ
Rédaction et publication de l'AMI			Préparation	Oui	Oui	Oui

Nombre de kg/hab. évités						
--------------------------	--	--	--	--	--	--


AXE 2 : RÉDUIRE LES BIODÉCHETS : DÉCHETS VERTS ET DÉCHETS ALIMENTAIRES

Axe 2		Action 2.1 – Créer une synergie territoriale autour du sujet des biodéchets					Cible : OMr et DV	
Public ciblé	Ménages					Porteur du projet :		
Partenaires mobilisés	Villes, associations							
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Capitaliser sur les évènements du territoire pour réaliser des actions de communication # Créer des postes de coordinateurs au sein de l'Agglomération afin de limiter la dissipation des énergies et des moyens 							
Potentiel de réduction	1,1 kg/hab./an							
Etapas clés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Choix des évènements pour communiquer sur la gestion des biodéchets, la première année								
Mise à jour les années suivantes								
Organisation et animation des stands, actions de communication								
Création de postes de coordinateurs au sein de l'Agglomération								
Indicateurs : objectifs visés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Moyens humains en jours	20	7	7	7	7	7		
Moyens financiers (budget) en €	2 500€	500€	500€	500€	500€	500€		


Nombres d'évènements avec intégration d'une action de communication sur les biodéchets	5	5	5	5	5	5
Nombre de personnes sensibilisées par an	250	250	250	250	250	250
Nombre de coordinateurs identifiés par an	5	5	5	5	5	5
Nombre de kg/hab. évités	0,2	0,4	0,5	0,7	0,9	1,1

Axe 2	Action 2.2 – Accompagner les usagers dans la mise en place de bonnes pratiques de réduction des biodéchets					Cible : OMr et DV
Public ciblé	Ménages					Porteur du projet : 
Partenaires mobilisés	Prestataires externes					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Proposer des formations aux particuliers sur la création et l'entretien d'un jardin 0 déchet # Réaliser des supports de communication audiovisuels pédagogiques à publier sur les sites de l'Agglomération et des communes concernant : <ul style="list-style-type: none"> - Les types de déchets et comment les gérer - Des astuces pour la réduction des biodéchets 					
Potentiel de réduction	6,1 kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Recherche de partenaires (associations ou structures gérant un jardin 0 déchets, formateurs, ...)						
Organiser des formations jardin 0 déchet, formations en prestation/suivi en régie						
Réalisation d'une vidéo pédagogique : choix du thème et du contenu, réalisation en prestation						


Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	8	10	10	10	10	10
Moyens financiers (budget) en €	10 500 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €
Nombre de formation réalisée par an	1	2	2	2	2	2
Nombre de vidéo pédagogique réalisée par an	2	2	2	2	2	2
Nombre de participant aux formations	25	50	50	50	50	50
Nombre de kg/hab. évités	1,0	2,0	3,0	4,0	5,0	6,1

Axe 2	Action 2.3 – Lutter contre le gaspillage alimentaire		Cible : OMr			
Public ciblé	Ménages		Porteur du projet : 			
Partenaires mobilisés	Associations, prestataires externes					
Objectifs	# Subventionner des ateliers anti-gaspillage alimentaire et cuisine zéro déchet # Organiser des évènements de lutte contre le gaspillage alimentaire (exemple : disco soupes)					
Potentiel de réduction	2,3 kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Communiquer sur l'action (subvention et accompagnement à l'organisation) auprès des associations du territoire, recherche de partenaire						
Suivi des demandes de subvention et bilan des ateliers						


Organisation des évènements de lutte contre le gaspillage alimentaire en support des associations						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	19	19	19	19	19	19
Moyens financiers (budget) en €	2 400€	2 400€	2 400€	2 400€	2 400€	2 400€
Nombre d'ateliers subventionnés par an	6	6	6	6	6	6
Nombre évènements de lutte contre le gaspillage alimentaire organisé par an	2	2	2	2	2	2
Nombre de personnes sensibilisées par an	170	170	170	170	170	170
Nombre de kg/hab. évités	0,4	0,8	1,1	1,5	1,9	2,3

Axe 2	Action 2.4 – Conforter la pratique du compostage					Cible : OMr et DV
Public ciblé	Ménages en pavillon avec jardin et collectifs volontaires					Porteur du projet : 
Partenaires mobilisés	Bailleurs					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Continuer les distributions de composteurs individuels, lombricomposteurs et bioseaux : atteindre un taux de couverture de 30% des maisons individuels # Renouveler les composteurs bois (durée de vie de 5 à 7 ans) # Accompagner les volontaires pour la mise en place de compostage collectif en résidence 					
Potentiel de réduction	7,6 kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Distribution des composteurs individuels et accompagnement à la mise en place de site en pied d'immeuble						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en ETP	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Moyens financiers (budget) en €	18 630 €	18 630 €	18 630 €	18 630 €	18 630 €	18 630 €
Nombre de composteurs individuels distribués par an	300	300	300	300	300	300
Nombres de composteurs collectifs installés par an	2	2	2	2	2	2
Nombre de kg/hab. évités	1,3	2,5	3,8	5,0	6,3	7,6


Axe 2	Action 2.5 – Initier la création de cafés compost sur le territoire					Cible : OMr et DV
Public ciblé	Ménages en pavillon avec jardin et collectifs volontaires					Porteur du projet : 
Partenaires mobilisés	Associations, particuliers gérant des sites de compostage					
Objectifs	Initier la création de café compost sur le territoire en proposant un accompagnement des volontaires dans l'organisation de ces événements					
Potentiel de réduction	1,5 kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Communication sur la proposition d'accompagnement à la création de café compost, contact des gérant de site de compostage						

Accompagnement à l'organisation des cafés compost, communication						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours			12	12	12	12
Nombre de cafés compost accompagnés par an			3	3	3	3
Nombre de kg/hab. évités			1,5	1,5	1,5	1,5


Axe 2	Action 2.6 – Proposer aux usagers le prêt d'outils de jardinage					Cible : DV
Public ciblé	Ménages avec jardin					Porteur du projet : 
Partenaires mobilisés	SEL des Deux Vals ?					
Objectifs	Proposer aux usagers le prêt d'outils de jardinage , via une mise à disposition sur réservation					
Potentiel de réduction	2,7 kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Définition des modalités de prêts, organisation logistique						
Achat des équipements de jardinage et création d'une base outils/équipements pour le suivi des emprunts						
Communication sur l'action						
Suivi des emprunts et gestion logistique						

Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	11	8	8	8	8	8
Moyens financiers (budget) en €	4 000 €					
Nombre d'emprunts/utilisations des outils par an	50	50	50	50	50	50
Nombre de kg/hab. évités	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7	2,7


AXE 3 : RENFORCER L'ÉCO EXEMPLARITÉ DE L'ADMINISTRATION

Axe 3		Action 3.1 – Renforcer l'éco exemplarité des administrations					Cible : DMA
Public ciblé	Administrations des villes et CAVYVS					Porteur du projet :	
Partenaires mobilisés	SIREDOM						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réaliser un état des lieux des dispositifs en place et moyens en internes, ainsi que des besoins et marges d'amélioration # Réaliser une charte et/ou un plan d'actions de l'éco-agent, intégrant une vision globale Développement Durable # Former les élus à la prévention des déchets # Former les agents de l'agglomération et des mairies grâce à des ateliers concrets # Organiser des visites de sites de traitement (centres de tri et UVE) # Commande publique verte : former à la rédaction des clauses et critères environnementaux à faire figurer dans les marchés publics 						
Potentiel de réduction	- kg/hab./an						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réalisation de l'état des lieux des dispositifs en place et des moyens internes							
Réalisation d'une charte de l'éco-agent							
Présentation annuelle de la charte et des éventuelles mises à jour aux agents de l'Agglo et des communes							
Formation des agents et des élus via des ateliers réalisés en prestation							

Organisation de visites de centres de tri et/ou traitement						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	18	11	9	9	9	9
Moyens financiers (budget) en €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Réalisation de l'état des lieux des dispositifs en place et moyens internes	Oui					
Réalisation et suivi d'une charte et/ou un plan d'actions de l'éco-exemplarité		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de formations proposées aux élus par an	1	1	1	1	1	1
Nombre d'élus formés par an (objectif : 100% en 3 ans, puis maintien des compétences)	3	3	3	3	3	3
Nombre d'ateliers proposés aux agents par an	2	2	2	2	2	2
Nombre d'agents formés par an (objectif : 100% en 3 ans, puis maintien des compétences)	67	67	67	67	67	67
Nombre de visites de centres de tri et/ou traitement par an	1	1	1	1	1	1
Nombre de participants aux visites de centres de tri et/ou traitement par an	15	15	15	15	15	15
Nombre de kg/hab. évités						

Axe 3		Action 3.2 – Renforcer l'éco exemplarité dans les écoles				Cible : DMA	
Public ciblé	Ecoles				Porteur du projet :		
Partenaires mobilisés	La Fabrique à Neuf						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réaliser des diagnostics du gaspillage alimentaire et mettre en place des plans d'actions personnalisés par établissement # Former et sensibiliser les scolaires sur la prévention des déchets : organiser des ateliers en classe # Créer des partenariats avec la Recyclerie : lots de kermesse, décoration, mobilier, ... 						
Potentiel de réduction	0,7 kg/hab./an						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Planification et communication sur la démarche, recherche d'établissements volontaires							
Réalisation de diagnostics du gaspillage alimentaire et mise en place de plans d'actions personnalisés par établissement							
Organisation d'ateliers de sensibilisation pour les élèves des établissements scolaires, réalisation en prestation							
Co-construction avec la Recyclerie d'un catalogue des solutions proposées à destination des écoles							
Diffusion d'un questionnaire annuel sur les actions mises en place, bilan et partage des résultats							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	20	12	39	39	39	39	

Moyens financiers (budget) en €	10 000€	10 000€	37 000 €	37 000 €	37 000 €	37 000 €
Nombre de diagnostics/plans d'action réalisés par plan d'action (objectif : 50% à la fin du plan, réalisés par un prestataire)	2	2	2	2	2	2
Nombre d'ateliers de sensibilisation à la prévention des déchets subventionnés par an (objectif : 2 par école par an)			54	54	54	54
Nombre élèves sensibilisés grâce aux ateliers			1 350	1 350	1 350	1 350
Nombre d'établissements ayant signé un partenariat avec la Recyclerie par (objectif : 50% des établissements à la fin du plan)	4	4	4	4	4	4
Nombre de kg/hab. évités	0,1	0,2	0,4	0,5	0,6	0,7


Axe 3	Action 3.3 – Renforcer l'éco exemplarité des équipements intercommunaux	Cible : OMr et emballages				
Public ciblé	Equipements intercommunaux	Porteur du projet : 				
Partenaires mobilisés	Communes					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Mettre à jour les outils de communication sur l'ensemble des sites et équipements # Réaliser un référentiel des fournisseurs et prestataires locaux pouvant intervenir dans l'organisation des événements éco-exemplaires 					
Potentiel de réduction	0,5 kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Réalisation et mise en place d'une nouvelle signalétique / nouveaux outils de communication, adaptés sur l'ensemble des sites et équipements						
Mise à jour de la signalétique / des outils de communication installés						
Réalisation et mise à jour annuelle d'un référentiel des fournisseurs et prestataires locaux						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	6	6	4	4	4	4
Moyens financiers (budget) en €	3 000 €					
Création de signalétiques adaptés aux équipements	Oui	MàJ	MàJ	MàJ	MàJ	MàJ
Réalisation d'un référentiel des fournisseurs locaux	Oui	MàJ	MàJ	MàJ	MàJ	MàJ
Nombre de kg/hab. évités	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5


AXE 4 : RÉDUIRE LES DÉCHETS DES PROFESSIONNELS

Axe 4		Action 4.1 – Informer les professionnels sur les solutions de gestion de leurs déchets existantes		Cible : DMA		
Public ciblé	Professionnels du territoire			Porteur du projet :		
Partenaires mobilisés	Communes, Service communication VYVS					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réaliser un diagnostic des professionnels du territoire : temps d'échange, cartographie, typologie des déchets produits et des modes de gestion # Diffuser des lettres d'information aux professionnels sur la gestion de leurs déchets, en s'intégrant à l'envoi de lettres existantes # Proposer du contenu adapté sur le site internet de l'agglomération 					
Potentiel de réduction	4,7 kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Réalisation du diagnostic des professionnels du territoire (puis mise à jour annuelle)						
Rédaction et diffusion de lettres d'information aux professionnels sur la gestion de leurs déchets						
Création de contenu adapté à destination des professionnels sur le site internet de l'agglomération						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	15	3,5	9,5	5,5	5,5	5,5
Réalisation du diagnostic	Oui	MàJ	MàJ	MàJ	MàJ	MàJ

Nombres de lettres d'information diffusées par an	3	3	3	3	3	3
Création de contenu sur la gestion des déchets à destination des professionnels, à publier sur le site de l'agglomération			Oui	MàJ	MàJ	MàJ
Nombre de kg/hab. évités	0,8	1,6	2,3	3,1	3,9	4,7


Axe 4		Action 4.2 – Mettre en place des contraintes pour faire évoluer les habitudes				Cible : DMA	
Public ciblé	Professionnels du territoire				Porteur du projet :		
Partenaires mobilisés	Bureau d'étude						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réaliser une étude de mise en place d'une redevance spéciale # Mettre en place des contraintes techniques (volumes des bacs) 						
Potentiel de réduction	4,7 kg/hab./an						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Réaliser une étude sur la mise en place d'une redevance spéciale (en prestation)							
Modification de la grille de dotation des professionnels selon les résultats de l'étude, et visite terrain pour ajuster la conteneurisation							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours			3	15			
Moyens financiers (budget) en €			20 000 €	53 200 €			

Mise en place de la nouvelle grille de dotation				Oui		
Nombre de kg/hab. évités				4,7	4,7	4,7


Axe 4		Action 4.3 – Accompagner au déploiement de solutions					Cible : DMA
Public ciblé	Professionnels du territoire					Porteur du projet :	
Partenaires mobilisés	Associations de commerçants, CCI, CCM						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Communiquer sur les sites de don entre professionnels existants # Proposer des collectes massifiées : accompagnement à la contractualisation/passation de marché et massification avec les déchets des marchés 						
Potentiel de réduction	1,9 kg/hab./an						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Communication sur les solutions de don entre professionnels : recherche des plateformes et existantes et publication d'un article, relais par les associations de professionnels							
Accompagnement des professionnels à la massification des collectes							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours			6,5	6,5	6,5	6,5	
Moyens financiers (budget) en €							
Nombre d'articles sur les plateformes de don entre professionnels publiés par an			1	1	1	1	

Proposition d'un accompagnement des professionnels à la massification des collectes			Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre de kg/hab. évités			1,9	1,9	1,9	1,9

AXE 5 : AUGMENTER LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS


Axe 5	Action 5.1 – Soutenir la création de lieux et évènements de réparation	Cible : Encombrants et déchèteries				
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : 				
Partenaires mobilisés	Associations de cyclistes, de réparation de vélos, Communes, SEL, La Fabrique à Neuf					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Proposer des ateliers de réparation de vélo : <ul style="list-style-type: none"> o Fixes (dans des locaux publics, associatifs, etc.) o Mobiles lors d'événements (s'appuyer sur les associations de vélo présentes sur le territoire) # Soutenir et accompagner la création de Repair cafés # Proposer des ateliers de réparation et de customisation de meubles 					
Potentiel de réduction	4,7 kg/hab./an					
Etapas clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Organisation d'ateliers de réparation de vélos par des associations du territoire (recherches des associations, communication et suivi par la CAVYVS)						
Partage du guide « Comment créer son Repair' Café » du réseau Repair' Café						
Assurer le lien entre les communes et les associations prêtes à montrer des Repair' cafés						
Organisation d'ateliers de réparation et de customisation de meubles par des associations du territoire (recherches des associations, communication et suivi par la CAVYVS)						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Moyens humains en jours	3	3	12	10	10	10
Nombres d'ateliers proposés par an	6	9	9	9	9	9
Nombre de création de Repair Cafés soutenus par an			1	1	2	2
Nombre de personnes sensibilisées grâce aux Repair Cafés par an			120	120	120	120
Nombre d'ateliers de réparation de meubles réalisés par an			2	2	2	2
Nombre de personnes sensibilisées grâce aux ateliers de réparation de meubles et vélos par an	60	90	120	120	120	120
Nombre de kg/hab. évités	0,5	0,5	2,4	2,4	4,7	4,7


Axe 5	Action 5.2 – Soutenir la création d'évènements de convivialité autour du réemploi					Cible : Encombrants et déchèteries
Public ciblé	Ménages					Porteur du projet : 
Partenaires mobilisés	Services Communication et Culture de l'Agglo, Associations d'artistes, Communes					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réaliser des événements invitant des artistes utilisant des matériaux réemployés dans leurs créations # Accompagner les communes dans la réalisation régulière de bourses aux jouets, vêtements, etc. 					
Potentiel de réduction	- kg/hab./an					
Etapas clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Organisation des expositions : recherche d'un artiste, mise à disposition d'un lieu, communication						
Soutien aux villes pour l'organisation de brocantes						
Indicateurs : objectifs visés						

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	12	12	12	12	12	12
Nombres d'évènements réalisés par an	1	1	1	1	1	1
Nombre de personnes sensibilisées par an	50	50	50	50	50	50
Nombre de brocantes et bourses soutenues			2	2	2	2
Nombre de kg/hab. évités						

AXE 6 : FAVORISER LA CONSOMMATION RESPONSABLE

Axe 6	Action 6.1 – Sensibiliser les habitants du territoire à la consommation responsable		Cible : DMA			
Public ciblé	Ménages		Porteur du projet : 			
Partenaires mobilisés	Associations, Villes, Acteurs engagés					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réaliser des supports de communication pour sensibiliser au cycle de vie des produits # Soutenir financièrement la réalisation d'ateliers pratiques O Déchet # Organiser des défis Familles Zéro déchet 					
Potentiel de réduction	2,3 kg/hab./an					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Créer des supports de communication						
Communiquer auprès des associations et des écoles sur la proposition de subvention et accompagner à l'organisation d'ateliers pratiques						
Préparation de l'opération : recherche d'un prestataire pour accompagner la CAVYVS, campagne de communication de recrutement (articles dans les bulletins communaux, la presse quotidienne, affiches), utilisation de relais locaux (associations, entreprises partenaires, maires) et définition des modalités d'accompagnement (kits « Famille Zéro Déchet », fréquences de suivi, durée de l'opération, modalités de récompenses)						

Organisation d'une première réunion d'information aux foyers ayant contacté la CAVYVS pour participer à l'opération et remise des kits "Famille Zéro Déchet". Mise en place d'un espace d'échanges pour les participants (groupe sur internet ou autre)						
Début de l'opération et suivi des foyers (réunion intermédiaire et une réunion bilan) et communication régulière sur le déroulé						
Réunion bilan, récompenses aux foyers et communication sur les résultats						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	36	86	86	86	86	86
Moyens financiers (budget) en €	4 700 €	8 123 €	8 123 €	8 123 €	8 123 €	8 123 €
Nombres d'articles publiés par an	3	3	3	3	3	3
Nombres d'ateliers proposés par an	10	10	10	10	10	10
Nombre de personnes sensibilisées grâce aux ateliers (par an)	210	210	210	210	210	210
Nombre de défis familles zéro déchets proposés (par an)	1	1	1	1	1	1
Nombre de foyers accompagnés lors des défis familles zéro déchets (par an)	20	30	30	40	50	60
Nombre de kg/hab. évités	0,3	0,7	1,0	1,4	1,8	2,3

Axe 6		Action 6.2 – Encourager les démarches de consommation responsable					Cible : DMA
Public ciblé	Tous les usagers					Porteur du projet :	
Partenaires mobilisés	/						
Objectifs	# Soutenir l'achat d'objets/matériel "responsables" (chargeur de piles rechargeables, appareils photovoltaïques, beewraps, cotons ou couches lavables, etc.)						
Potentiel de réduction	4,0 kg/hab./an						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Création d'une liste d'objets subventionnés							
Suivi des demandes de soutien							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours		5	5	5	5	5	
Moyens financiers (budget) en €		14 600 €	14 600 €	14 600 €	14 600 €	14 600 €	
Nombre de foyers bénéficiant d'une subvention par an		292	292	292	292	292	
Nombre de kg/hab. évités		0,8	1,6	2,4	3,2	4,0	

ANNEXE 2 : ACTIONS RESSORTIES DES ATELIERS

Les actions ressorties des ateliers et non intégrées dans le PLPDMA 2025-2030 sont présentées dans le tableau ci-dessous. Ces actions pourront être intégrées lors du renouvellement du PLPDMA en 2031.

Axe 1 : Sensibilisation et communication	
Assurer une communication/sensibilisation de proximité	Organiser des visites des sites de traitement (UVE et centre de tri)
	Amener la prévention en déchèteries
Axe 2 : Réduire les biodéchets	
Communiquer et sensibiliser	Communiquer sur les coûts du service de gestion des déchets verts proposé par la collectivité afin de sensibiliser les usagers sur l'aspect financier de la gestion des DV
Accompagner et favoriser le lien entre usagers	Mettre en place des composteurs de quartier sur des espaces verts inutilisés
	Accompagner le déploiement de jardins partagés en habitat collectif
Soutenir les initiatives innovantes	Aides financières à l'arrachage de haie, thuya, laurier et cyprès ou à la plantation de plantes à croissance lente, peu consommatrice d'eau, ...
	Organiser des concours des « meilleures solutions » de gestion de proximité des biodéchets dans les quartiers
	Subventionner des solutions innovantes sur le traitement et la collecte des biodéchets via des appels à projet
Axe 3 : Renforcer l'éco-exemplarité	
Renforcer l'éco-exemplarité des équipements intercommunaux	Créer une charte 0 déchet à signer pour la mise à disposition des équipements aux associations
	Equiper l'ensemble des sites de fontaine à eau, les répertorier sur le site de l'agglomération
	« Adopte ma plante » : dons pour les ménages des plantes et bulbes de la commune
	Mettre en commun les ressources des communes : partager les outils entre communes
Renforcer l'éco-exemplarité dans les écoles	Massifier les dépôts des déchets des communes
	Réduire le gaspillage alimentaire en restauration collective : former les agents de la restauration collective

	Initiative « Zéro achat neuf » : favoriser le reconditionné pour le matériel informatique (travailler avec le département sur les modalités de fourniture des ordinateurs aux élèves)
	Réaliser des fiches actions de bonnes pratiques (demander aux élèves de venir avec leur gourde, interdire confettis/les décorations jetables lors des évènements, ...) à mettre à disposition auprès des écoles
Axe 4 : Réduire les déchets des professionnels	
Sensibiliser et communiquer	Proposer des suivis de circuits de collecte et des visites des sites de traitement
Axe 5 : Augmenter la durée de vie des produits	
Réaliser un état des lieux du réemploi sur le territoire	Effectuer une campagne de caractérisation des bennes encombrants en déchèterie, afin de mieux identifier la composition du gisement qui pourrait être détourné et ainsi cibler les actions
Soutenir la création de lieux d'échange ou d'emprunt d'objets	Créer ou soutenir la création d'outilhèques dans des lieux associatifs ou publics Soutenir la création de ressourceries spécialisées
Augmenter le réemploi au sein de la CA	Récupérer du mobilier (à la ressourcerie par exemple) pour la mise à disposition de kits de logement d'urgence Réutiliser des palettes issues de l'activité de professionnels pour la construction de composteurs
Axe 6 : Favoriser la consommation responsable	
Sensibiliser et former les habitants du territoire	"Collaborer avec le monde de l'éducation/de la jeunesse, afin de travailler avec l'enfance pour changer de paradigme : identifier des « enfants ambassadeurs »"
Encourager les démarches de consommation responsable	Faciliter les démarches pour réparer son appareil, par la mise en place d'un n°vert ou d'une prime/bonus réparation
Engager la CA dans une démarche Territoire Zéro Pub	